

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ LARBI TEBESSI – TEBESSA



FACULTÉ DES LETTRES ET DES LANGUES
DÉPARTEMENT DES LETTRES ET LANGUE FRANÇAISES

Mémoire élaboré en vue de l'obtention du Diplôme de MASTER

Option : Sciences du Langage

Vers une étude analytique des stratégies argumentatives dans le discours juridique à travers les plaidoiries des avocats de la défense

Cas : Plaidoiries des avocats au concours international pour
la défense des droits de l'Homme - Caen 2019

Présenté par :
ATHMANI Assia
BOUKEF Chahrazed

Sous la direction de :
Dr. DAMMENE Ismail

Année Universitaire : 2019 – 2020

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ LARBI TEBESSI – TEBESSA**



**FACULTÉ DES LETTRES ET DES LANGUES
DÉPARTEMENT DES LETTRES ET LANGUE FRANÇAISES**

Mémoire élaboré en vue de l'obtention du Diplôme de MASTER

Option : **Sciences du Langage**

Vers une étude analytique des stratégies argumentatives dans le discours juridique à travers les plaidoiries des avocats de la défense

Cas : Plaidoiries des avocats au concours international pour
la défense des droits de l'Homme - Caen 2019

Présenté par :
ATHMANI Assia
BOUKEF Chahrazed

Sous la direction de :
Dr. DAMMENE Ismail

Année Universitaire : 2019 – 2020

REMERCIEMENTS

*Nous tenons à remercier profondément
notre directeur de recherche **Dr. DAMMENE Ismaïl**
pour ses directives, ses conseils et son suivi
durant l'élaboration de ce travail.*

*Nous tenons à remercier également le corps professoral et
administratif du département des lettres et langue françaises
qui ont contribué à la réussite de
nos études universitaires.*

*Nos remerciements vont aussi à tous ceux qui,
de près ou de loin, nous ont fournis des informations
relatives à cette recherche.*

BOUKEF CHahrazed
Et
ATHMANI Assia

Table des matières

Introduction générale	08
I. Discours juridique et Argumentation	11
I. 1- La notion du discours juridique.....	13
I 1.1. Définition du discours juridique.....	13
I 1.2. Caractéristiques du discours juridique	14
I 1.3 .Types du discours juridique	14
I. 2- La notion de la plaidoirie des avocats de la défense	15
I 2.1. Définition de la plaidoirie des avocats de la défense	15
I 2.2. Caractéristiques de la plaidoirie des avocats de la défense	17
I 2.3. Dimensions de la plaidoirie des avocats de la défense	17
I. 3- La notion de l'argumentation discursive	18
I 3.1. Définition de l'argumentation.....	18
I 3.2. Caractéristiques de l'argumentation.....	19
I 3.3. Dimensions de l'argumentation.....	20
I. 4- La notion des stratégies argumentatives	22
I 4.1. Définition d'une stratégie argumentative.....	22
I 4.2. Les facteurs stratégiques dans l'argumentation.....	23
I 4.3. Les différentes stratégies argumentatives.....	23
II. Corpus et méthode d'analyse	24
II .1. Méthode du recueil des données	26
II .2. Constitution du corpus.....	27
II . 3. L'approche d'analyse.....	29
II .4. La méthode d'analyse	31

III.	L'analyse argumentative des plaidoiries	33
III.	1- L'analyse argumentative de la plaidoirie du maitre : Hélène Cousté – Barreau de Paris, France.....	35
III	1.1. L'analyse des éléments énonciatifs	35
III	1.2. L'analyse des schèmes argumentatifs	37
III	1.3. L'analyse des dispositifs linguistiques	38
III	1.4. L'analyse des figures de style rhétoriques	40
III.	2- L'analyse argumentative de la plaidoirie du maitre : Omontele Hugo Koukpolou- Barreau du Bénin.....	41
III	2.1. L'analyse des éléments énonciatifs	41
III	2.2. L'analyse des schèmes argumentatifs	43
III	2.3. L'analyse des dispositifs linguistiques	44
III	2.4. L'analyse des figures de style rhétoriques	46
III.	3- L'analyse argumentative de la plaidoirie du maitre : Olivier Piret-Gérard- Barreau de Bruxelles, Belgique.....	48
III	.3.1. L'analyse des éléments énonciatifs	48
III	.3.2. L'analyse des schèmes argumentatifs	49
III	.3.3. L'analyse des dispositifs linguistiques	51
III	.3.4. L'analyse des figures de style rhétoriques	52
IV.	Traitement des résultats d'analyse	55
IV.	1. Présentation des résultats	57
IV.	2. Interprétation des résultats	59
IV.	3. Commentaires.....	63
	Conclusion générale.....	65
	Références bibliographie	68
	Annexes.....	69

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Dans la vie quotidienne, nous sommes appelés à communiquer, que ce soit dans les relations familiales ou dans les relations professionnelles, par conséquent, nous sommes appelés à raconter, à décrire, à expliquer et à argumenter.

Nous avons très souvent recours à l'argumentation et de nombreux rôles sociaux sont aussi concernés tel que les hommes de commerce, de politique, de droit, de science ...etc.

Le domaine de juridique est un champ de la société où les discours occupent une place particulière et centrale, il est un terrain parmi d'autres, dans lequel se pratique l'argumentation surtout dans le discours représenté à travers les plaidoiries des avocats de la défense auprès de la justice, où le recours à l'adhésion est présent afin d'influencer sur l'auditoire.

Mettre l'accent sur le discours juridique à travers les plaidoiries des avocats de la défense, sur ses situations de communications et sur les stratégies argumentatives y employées afin d'arriver à accomplir les actions discursives, sont des préoccupations majeures pour les linguistes aussi bien pour les juristes.

Nombreux sont les spécialistes (linguistes, sociologues, psychologues, et même avocats) qui se sont penchés sur l'étude de l'argumentation dans le discours juridique et de l'art de la plaidoirie dont on cite : Stefan Goltzberg « L'argumentation juridique 2013 et la théorie bidimensionnelle de l'argumentation juridique 2013 », Michel Meyer et Benoit Frydman « Chaïm Perelman 1912-2012-de la nouvelle rhétorique à la logique juridique 2008 », Thierry Hirsch « Introduction à l'art de la plaidoirie 2018 », mais ne sont pas au même niveau de quantité, les analyses de discours qui se sont centrées sur la question des stratégies argumentatives dans le discours juridique surtout à travers le modèle de la plaidoirie d'avocat de la défense, ce qui donne certaine actualité et originalité à cette recherche.

Ce travail de recherche s'inscrit dans le domaine des sciences du langage notamment de la linguistique énonciative et s'inscrit dans le cadre de l'analyse de discours précisément de l'analyse argumentative qui s'attache aux discours ayant explicitement une influence sur le public et de l'analyse des activités professionnelles qui visent d'une manière ou d'une autre à agir dans la vie psychologique d'autrui .

Les objectifs de ce travail, sont nés du désir et de la volonté d'approfondir les connaissances acquises en matière d'argumentation et d'analyse de discours, de déterminer quantitativement et qualitativement les stratégies argumentatives dans le discours juridique à travers les plaidoiries des avocats de la défense pour un thème de droit et de tenter d'en mettre une théorie valable à cet égard et de participer à la recherche scientifique, non seulement dans le domaine des sciences du langage mais aussi dans le domaine des sciences juridiques notamment dans la profession des avocats dont les plaidoiries sont les plus représentatives.

En effet, l'observation des avocats de la défense entrain de défendre leurs clients, montre un grand nombre de façons de faire, se vivant comme rhétoricien, comédien, courtisan de la conviction, ou encore stratège de guerre, aussi les plaidants sur leur langage recourent à des différentes manières argumentatives afin d'influencer sur leurs auditoires, ce qui mène à réfléchir sur la possibilité de les dévoiler en tentant de répondre à la présente problématique :

Par quelles stratégies programmées ou spontanées, les avocats de la défense s'assuraient-ils la force argumentative de leurs plaidoiries ?

Ce questionnement principal conduit à poser les questions secondaires suivantes :

Comment la subjectivité de l'avocat de la défense se manifesterait-elle dans sa plaidoirie ? Et au moyen de quels procédés linguistiques et discursifs serait-elle exprimée ?

Pour pouvoir éclairer la problématique en question, deux hypothèses ont été avancées provisoirement, qui seront à vérifier, pour être affirmées ou infirmées par l'analyse.

- La stratégie de l'avocat plaidant serait mise en scène dans sa plaidoirie en guise d'arguments discursifs. Ceci lui permettrait, non seulement d'exprimer son opinion et de la partager avec l'auditeur, mais aussi de l'aider à mieux interpréter les faits. De plus, l'avocat, au moyen de ces arguments, établit stratégiquement un rapport de connivence avec son auditoire afin de le faire agir.
- La stratégie employée par l'avocat dans sa plaidoirie serait mise en scène par les procédés argumentatifs auxquels l'avocat recourrait, dont on citera la modalisation, les figures de style, la polyphonie...etc.

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements et pour arriver à vérifier ces hypothèses avancées, un corpus de trois plaidoiries des avocats de la défense a été collecté auprès du concours international de plaidoirie du Caen 2019 dans sa 30^{ème} édition , un concours auquel les avocats , agrées auprès de leurs barreaux , et de toutes nationalités, plaident en faveur de la défense des thèmes des droits de l'homme en matière de libertés fondamentales .

Le recours à ce choix de corpus est justifié par l'impossibilité de recueillir des plaidoiries en plain procès sans avoir aucune autorisation légale, car il est interdit de filmer et d'enregistrer les procès des personnes justiciables et du même pour leur défense.

Nous aurons donc, à traiter ce corpus au moyen d'une analyse argumentative, selon l'approche pragmatique, en adoptant le modèle d'analyse proposé par Ruth Amossy .

En faisant, un processus de réalisation peut être regroupé en quatre grandes phases : phase de conception, phase méthodologique, phase d'analyse, et phase d'interprétation des résultats. En adoptant la même démarche, un plan méthodologique a été proposé et organisé autour de quatre chapitres dont le premier est pour se familiariser avec les notions générales relatives au thème de la recherche comme : la notion du discours juridique, de la plaidoirie des avocats de la défense, de l'argumentation discursive et des stratégies argumentatives.

Le deuxième chapitre, mettra l'accent sur le corpus et la méthodologie convenable à son analyse. En outre, le troisième et le quatrième chapitre s'occuperont successivement de l'analyse du corpus et du traitement des résultats y afférents.

Chapitre I

**DISCOURS JURIDIQUE
ET
ARGUMENTATION**

La mise en place des différentes notions fondamentales relatives à un thème de recherche, est une phase primordiale et d'une importance fonctionnelle et relationnelle dans l'efficacité de toute recherche scientifique.

Ce chapitre alors, sera consacré à circonscrire, en quatre titres, les notions de base relatives au thème de la recherche qui est intitulé : « Vers une étude analytique des stratégies argumentatives dans le discours juridique à travers les plaidoiries des avocats de la défense » dont ses variables sont : le discours juridique, la plaidoirie des avocats de la défense, l'argumentation discursive et les stratégies argumentative.

I. 1 : La notion du discours juridique

La notion de discours de façon générale et de discours juridique en particulier, se trouve précisément dans la philosophie analytique de la théorie d'acte du langage.

L'instabilité de la notion de discours elle-même rend dérisoire toute tentative de donner une définition pertinente au discours juridique.

En effet, la notion de discours elle-même, est connue sous plusieurs acceptations selon les chercheurs, certains ont une conception très restreinte d'une phrase et d'autres en font un synonyme de texte ou d'énoncé.

Ainsi, c'est dans le passé récent que le terme de discours ne réfère qu'à une production orale, mais de ces jours, il recouvre non seulement le discours oral mais aussi le texte écrit et par conséquent le terme discours devient polysémique par rapport à son champ d'emploi qui s'en varie selon la prise en compte des conditions de production et avec le contexte choisis (politique, juridique, journalistique ...etc.).

Définir le discours juridique, identifier ses types et ses caractéristiques sont des déferents points à détailler dans ce titre.

I. 1.1. Définition du discours juridique :

Le discours juridique est une notion large, il est connu d'être un discours spécialisé lié au domaine de droit, il se définit de manière différente par divers auteurs.

Pour avoir une définition acceptable et précise, on se réfère à la définition que propose **Gérard Cornu**, dans son ouvrage « Linguistique juridique » :

« Le discours juridique est, par opposition au vocabulaire juridique, l'autre versant du langage du droit : c'est le langage de droit en action ou, plus exactement, le langage en action dans le droit. Le discours juridique est la mise en œuvre de la langue par la parole, au service de droit ». (01)

Cette définition présente le discours juridique comme une association de deux actes ; un acte linguistique et un acte juridique qui se marient, dont la finalité est de servir du droit. C'est aussi, l'utilisation du langage du droit (vocabulaire juridique) pour formuler du droit ou pour en parler. Donc, le contexte du discours est juridique.

(01) **Gérard Cornu**. Linguistique juridique. Montchrestien .Paris .2005 .page .207.

I. 1.2: Les caractéristiques du discours juridique

Le discours juridique est un discours de spécialité qui procède certains caractères qui le différencient aux autres genres de discours :

- **Le caractère normatif** : Le discours juridique est un discours de légitimité institutionnelle qui ne peut être créé que par un homme de droit, dans un lieu de droit et concernant un thème de droit. Par conséquent, il fait impérativement recours aux normes dans sa formulation pour que le destinataire ne puisse se méprendre sur l'intention de l'émetteur.

- **Le caractère performatif** : Le discours juridique est un discours de performance qui vise à être appliqué avec précision, et dans ce sens, il fait recours à l'impératif et aux sanctions.

- **Le caractère communicatif** : Le discours juridique mis en évidence les éléments présents dans le schéma de communication auxquels l'émetteur fait recours systématiquement ou conventionnellement, quant il formule du droit ou quant il en parle.

I. 1.3: Les types du discours juridique

Le discours juridique comme tout autre discours, présente deux possibilités de manifestation, l'une renvoie au mode écrit tandis que l'autre renvoie au mode oral. Aussi, dans le même mode, il peut y avoir d'autre typologie qui renvoie à la nature d'acte juridique lui-même, s'agissant de formuler le droit ou d'en parler et dans ce sens, trois types de discours juridiques ont été déterminé comme suit :

- **Le discours législatif** : Ce type de discours juridique est préservé impérativement par le mode écrit et vise à formuler du droit. Ce type se manifeste dans les textes légaux (traités, lois, décrets, règlements ...etc.).

- **Le discours juridictionnel (judiciaire)**: Présent dans les jugements et décisions de la justice, et vise à formuler du droit ainsi à en parler.

- **Le langage juridique commun** : Présent dans les deux modes (écrit et oral) qui vise essentiellement à parler du droit, et qui se manifeste particulièrement dans les plaidoiries des avocats de défense auprès de la justice et surtout en matière du droit pénal.

I. 2- La notion de la plaidoirie des avocats de la défense

Le discours juridique et de la plaidoirie des avocats de la défense sont étroitement liés, la plaidoirie est une concrétisation parmi d'autres du discours juridique. Ces deux notions partagent apparemment le même domaine et le même champ d'application qui est le droit.

L'interrogation aujourd'hui sur la plaidoirie des avocats de la défense et son utilité dans le processus de la décision judiciaire est un champ large qui peut être réduit par des brèves considérations étymologiques qui touchent sa définition, ses caractéristiques et ses dimensions.

I. 2.1 : Définition de la plaidoirie

La plaidoirie des avocats de la défense a connu plusieurs acceptations chacune semble avoir sa particularité :

Une première définition apparaît avec **Cornu** :

« La plaidoirie de la défense est l'action de plaider, d'exposer oralement à la barre d'un tribunal, les faits de l'espèce, et les prétentions d'un accusé, de faire valoir au soutien de celles-ci des preuves et des moyens de droit et de développer des arguments en faveur de sa thèse »(02)

Cette définition renvoie la plaidoirie de la défense à une action verbale, qui mobilise des moyens de droit et d'arguments dont but de convaincre.

Une deuxième définition apparaît avec **Varaut** qui explique :

« L'avocat qui pianote sur son portable, consulte les banques de données pour que ses avis soient fondés sur une prévisibilité raisonnable de la décision à venir, et qui s'entraîne à surfer sur la toile est aussi celui qui apprend chez Aristote le bon usage de la rhétorique, ce rempart contre l'irrationalisme et la démagogie et qui médite les philosophes du droit, pour réfléchir avec eux sur ce qu'est notre devoir quotidien : le juste, le vrai, le doute, la prudence ».(03)

Cette définition rend la plaidoirie de la défense un art rhétorique à apprendre tout en gardant la philosophie du droit.

(02) Marie Barbou - L'art de plaider en défense aux assises, thèse de doctorat, CNAM .2017, Page 21.

(03) Ibid.

Ainsi **Créhange** cite plusieurs grands avocats pour caractériser la plaidoirie, dont on trouve le bâtonnier Charpentier (1943) qui précisait :

« La plaidoirie est défendre, parler en faveur de, une voix, un corps, un jeu d'ombre et de lumière, l'attention jamais détournée. » (04)

Cette définition de la plaidoirie de la défense s'intéresse à l'utilisation des moyens verbaux et non verbaux, explicitement ou implicitement dans une extrême captation.

Georges Izard, avocat et académicien, disait en 1971 que :

« Le but de la plaidoirie est de convaincre. Sa règle suprême est la clarté, son idéal de constituer un enchaînement si limpide, un système si logique, un examen et une réfutation si complets des objections, que ce flot de continuité roule dans l'esprit des juges et n'y laisse aucune place pour une opinion contraire » (05)

Cette définition de la plaidoirie de défense se concentre sur la finalité d'action de plaider, qui aura pour but unique de convaincre avec les moyens logiques et rationnels.

Alors, l'analyse de ces définitions montre une singularité par rapport à la signification du terme qui se concentre tantôt sur l'action lui-même, et sur ses moyens mobilisés en faveur de la défense, tantôt sur la finalité et l'objectif visé par la plaidoirie.

(04) Marie Barbou. L'art de plaider en défense aux assises, thèse de doctorat, 2017 page.21

(05) Ibid. P.21

I. 2.2. Caractéristiques de la plaidoirie des avocats de la défense

- La plaidoirie est un discours légitime, et institutionnel régi par des normes de la déontologie et de l'éthique de la profession d'avocat.
- La plaidoirie est un discours oratoire d'origine rhétorique qui offre aux magistrats comme à l'opinion publique, une fenêtre sur le talent oratoire du plaideur.
- La plaidoirie est un discours à visée argumentative qui mobilise des moyens de droit et d'arguments dont but de convaincre.
- La plaidoirie est un milieu où se pratique la philosophie, la psychologie, la sociologie, la rhétorique, la logique et la loi.

I. 2.3. Les dimensions de la plaidoirie

La plaidoirie est un discours à plusieurs dimensions dont la plus significative est la dimension argumentative qui caractérise vraiment sa totalité, à côté d'autres dimensions historique, informative et humaine.

- **Dimension argumentative** : La plaidoirie cherche à infléchir des façons de voir et de sentir et de partager l'opinion à défendre à travers les arguments : elle possède dans ce cas une dimension argumentative.

- **Dimension historique** : la plaidoirie juridique emploie toujours la narration comme un moyen d'encrage pour le cas à défendre, la narration touche les faits et leurs circonstances, en mentionnant des dates, des événements, des situations qui servent à souligner un événement qui a eu lieu en réalité existante.

- **Dimension informative** : la plaidoirie possède toujours un recours aux références pour donner crédibilité aux arguments employés entre autres, on trouve : les enquêtes qui appuient les affirmations soumises, citer des pourcentages, l'emploi des citations célèbres, appel aux textes de loi.

- **Dimension humaine** : La plaidoirie des avocats de la défense relie : un fait, un homme, une loi et une valeur. Défendre un homme c'est défendre une valeur humaine qui touche les droits de l'homme ainsi ses libertés fondamentales à l'échelle universelle.

I. 3. La notion de l'argumentation discursive

L'argumentation trouve ses racines dans la rhétorique classique notamment d'Aristote comme elle trouve ses tronc dans la rhétorique contemporaine notamment de Chaïm Perelman.

En effet, et pour un long temps, les termes (argumentation et rhétorique) ont été considéré indépendant l'un de l'autre vu que la rhétorique présente l'art de persuader par le bien parler, alors que l'argumentation présente l'art d'argumenter par la conviction logique et raisonnée proprement dite.

Cette divergence a pris fin après avoir mis en acceptation que les deux termes ambitionnent l'influence et la persuasion de l'auditoire. La convergence est devenue plausible et les indépendants semble être des synonymes surtout avec l'arrivée de la nouvelle rhétorique de Chaïm Perelman.

Alors parler de l'argumentation discursive c'est parler de la rhétorique classique et contemporaine.

Ce titre est consacré à la notion d'argumentation dans le discours : sa définition, ses caractéristiques et ses dimensions.

I. 3.1. Définition de l'argumentation :

Plusieurs sont les définitions qui ont été données au terme de l'argumentation dont on peut consulter les définitions suivantes :

1- Selon **PERELMEN** l'argumentation se définit comme :

« Les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (06)

Pour **PERELMEN**, l'argumentation renvoie aux moyens argumentatifs utilisés afin d'arriver à influencer sur l'esprit de son auditoire.

2- Selon **BRETON .P**, « argumentation » et « argument » se définissent successivement comme :

« Un raisonnement en situation de communication. » (07)

« Argumenter, c'est aussi contribuer à construire, à sa manière, au monde dans lequel, dès qu'il s'agit de défendre une opinion, la raison l'emporte, lorsque cela est nécessaire, sur les passions ou l'esthétique, sans pour autant les nier. » (08)

(06).R.Amosy . L'argumentation dans le discours. Armand Colin. Paris, 2010, p 15.

(07) BRETON .P . L'argumentation dans la communication, Paris, La Découverte, 2003. p 35.

(08) ibid .p35

Pour **BRETON. P**, il parvient de comprendre que l'opinion de l'auditoire influence sur les pensées précédentes de l'émetteur.

C. DETRIE, P. SIBLO et B. VERINE, définissent l'argumentation comme :

« *Une argumentation est un acte discursif par lequel le locuteur cherche à obtenir l'adhésion de l'allocataire à la thèse qu'il soutient* »(09).

Cette définition, apparaît acceptable, de raison qu'elle regroupe les caractéristiques de l'argumentation et, à travers le terme d'« adhésion des esprits », elle peut inclure les deux dimensions, rationnelle et relationnelle de l'argumentation.

I. 3.2. Caractéristiques de l'argumentation discursive

De toutes les définitions précédentes, nous pouvons tirer les caractéristiques de l'argumentation qui y sont principalement présentes :

- **L'argumentation discursive est une influence** : Car elle vise à convaincre l'autrui et de lui faire changer d'avis ou au moins d'essayer. Ce changement d'opinion constituer le seul signe d'efficacité d'une argumentation.

- **L'argumentation discursive est un dialogue** : Qui met en évidence l'existence de deux parties avec deux thèses, l'une cherche à dominer l'autre ce qui implique deux conséquences :

- Soit argumenter pour justifier sa thèse.
- Soit argumenter pour déconstruire la thèse adverse.

-**L' argumentation discursive est une justification et explication** : Ces deux techniques tiendront une place importante dans la méthodologie de l'argumentation car pour convaincre, il faudra multiplier les preuves, recourir à user des techniques d'expression particulières, suivre une structure de raisonnement avec une intention précise et orienté vers un objectif clair.

L'argumentation correspond aussi à une explication d'un phénomène ou un comportement, elle exige une justification en convoquant la raison, la logique, et même les sentiments.

(09) C DETRIE- P SIBLO – B VERINE .Termes et concepts pour l'analyse de discours. Honoré champion .Paris .2001 p35 .

I. 3-3. Les dimensions de l'argumentation discursive

L'argumentation constitue une forme particulière d'interaction, essentiellement centrée sur la nature intentionnelle du discours.

L'énonciateur dans son discours argumentatif vise à montrer à son auditoire ou à son lecteur, de façon explicite ou implicite, la présence de trois démentions fondamentales :

- **La dimension sociale** : Qui se manifeste dans présentation de l'image du soi « l'Ethos », et selon R. Amossy :

« Aristote insiste que l'ethos fait partie des moyens de preuves techniques qui rendent le discours persuasif » (10)

Et que l'ethos :

« ...l'image de soi que projette l'orateur désireux d'agir par sa parole »(11)

Et que cet ethos est fondé sur 03 trois aspects fondamentaux :

« Il y a trois choses qui donnent la confiance dans l'orateur (...) se sont le bon sens, la vertu et la bienveillance. » (12)

Il est donc à comprendre que l'ethos discursif est de nature morale et intellectuelle et sociale qui reflète la personnalité de l'orateur et peut regrouper (sa légitimité par rapport à son discours ,sa crédibilité, sa renommée , sa réputation , son honnêteté ,son statut institutionnel et voire même son statut social et comportemental).

- **La dimension démonstrative « Logos »** :

Le logos est un héritage de la tradition rhétorique, du grec «logos » l'argument peut convaincre l'auditoire par la logique et qui désigne l'exercice ou l'emploi de la raison dans l'argumentation, c'est-à-dire des procédés rationnels mis en œuvre pour arriver à justifier sa prise de position par la déduction, l'induction, l'explication et l'exemple.

D'après ROBRIEUX JJ le logos est :

« L'argumentation du sens logique et dépassionné, celle qui permet de « prouver. »(13)

Le logos alors, est la valeur démonstrative du discours qui va permettre à la vérité de voir le jour.

.....
(10)R.Amossy .L' argumentation dans le discours.Armand Colin. Paris .2010. p .61.

(11)ibid 62

(12) ibid 62

(13) ROBRIEUX J J, Rhétorique et argumentation, Paris, Armand Colin, 2000. P .18 .

-La dimension psychique : Qui se manifeste dans l'argumentation affective « Le pathos » :

Le pathos est l'ensemble des émotions, passions et sentiments que l'orateur cherche à produire chez l'auditoire.

ROBRIEUX JJ affirme que le pathos est :

« L'ensemble des émotions que l'orateur cherche à provoquer chez les auditeurs : pitié, haine, colère, indignation, crainte. » (14)

Il est aussi, l'ensemble des arguments affectifs qui visent à émouvoir et à provoquer des émotions. Ces arguments agissent sur la disposition psychologique et l'état passionnel de l'auditoire et un moyen pour toucher sa sensibilité de raison que la logique n'est pas toujours suffisante pour la persuasion.

Les traces d'émotion selon **Platin** et **Amossy**, :

« S'inscrit dans un savoir de croyances qui déclenche certaine réaction face à une présentation sociale et morale prégnante »(15).

Il est donc nécessaire pour déterminer les traces psychiques de recourir aux modes de présentation situationnelle tel que :

- 1- le recours à l'image de drame provoque les sentiments et les mobilise.
- 2- Le recours à l'analogie entre les victimes et l'auditoire et la similitude fondamentale qui unit tous les hommes dans la condition de l'humanité (la mort, la souffrance...).
- 3- Le recours à la comparaison et faire partager l'émotion exprimée.
- 4- Le recours aux figures de style et de rhétorique tel que l'interjection qui traduit certain sentiment de violence, de peur, de colère, de choc...etc.

(14) ROBRIEUX J J, Rhétorique et argumentation, Paris, Armand Colin. 2000 P. 17.

(15) Ruth .Amossy .L'argumentation dans le discours. Armand Colin. Paris .2010.p.167

I. 4. La notion des stratégies argumentatives

Les argumentations sont fréquentes, mais pas toujours de qualité. Mais avoir une stratégie convenable dans son discours argumentatif permettra de garantir la captation, d'assurer la crédibilité pour atteindre l'efficacité.

Définir une stratégie argumentative, déterminer ses facteurs stratégiques et exposer les différentes stratégies existantes dans l'argumentation, sont des points à détailler comme suit :

I. 4.1. Définition de la stratégie argumentative

Selon le dictionnaire d'analyse du discours :

« Le terme de « stratégie » vient de l'art de conduire les opérations d'une armée sur un terrain d'action, au fil du temps le terme à donner un sens global désignant toute action menée de façon coordonnée pour atteindre un certain but. » (16)

Pour les spécialistes en analyse du discours comme BOUTET et AL :

« Les mots entrent dans des stratégies sociales (et) sont les indices et les armes de stratégies d'individuation. » (17)

Pour d'autre comme BONNAFOUS et TOURNIER :

« La stratégie fait partie des conditions de production d'un discours. » (18)

De ces définitions, une stratégie argumentative est un ensemble d'actes de langage basé sur une logique discursive et sous-tendu par une force pour un but argumentatif.

Le recours à des stratégies argumentatives dans le discours fait partie du savoir-argumenter qui est une compétence désormais de plus en plus requise, dans les sphères professionnelles comme ailleurs qui nécessite une connaissance et une maîtrise de la situation d'argumentation, de l'analyse de l'auditoire et le choix des procédés argumentatifs.

(16) CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D. Dictionnaire d'analyse du discours, Paris 6, Seuil, 2002. P548.

(17) BOUTET et AL, cité par CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., Dictionnaire d'analyse du discours, Paris 6, Seuil, 2002, P 549.

(18) BONNAFOUS et TOURNIER, cité par CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU .D. Dictionnaire d'analyse du discours, Paris 6 , Seuil , 2002 , P 549 .

I. 4.2. Les facteurs stratégiques dans l'argumentation

La stratégie argumentative est le lieu privilégié du fonctionnement de quatre facteurs : l'énonciation, la schématisation, la justification et la cohérence.

- **La maîtrise d'énonciation** : Qui permettra à l'orateur de se positionner clairement par rapport aux idées émises, le dialogue crée dans le discours est un critère stratégique dans l'argumentation qui ne peut être réusit que suite à une analyse d'auditoire accompagnée de son inscription dans le discours.

- **La schématisation** : Qui permettra de suivre un mode et un plan argumentatif qu'est au service de la position prise par l'orateur.

- **La justification** : Savoir argumenter permet de proposer des arguments pour convaincre, pour justifier une idée et pour Partager un point de vue.

- **La cohérence** : Savoir – enchaîner ses propos avec des constituants du discours et confère à sa production langagière sont les qualités de cohérence.

I. 4.3. Les déférentes stratégies argumentatives

Pour influencer sur l'autrui, on distingue quatre possibilités qui se défèrent l'une à l'autre par le fondement argumentatif et les procédés utilisés :

- **Démontrer** : Cette stratégie est centrée sur l'objet de la réflexion, la démonstration va du vrai au vrai, de façon contrôlable et par une preuve logique contraignante qui implique un raisonnement basé sur des faits vérifiables ou des données objectives ; dans ce cas-là, les arguments sont irréfutables car ils sont liés à des données scientifiques.

- **Convaincre** : Cette stratégie consiste à obtenir l'adhésion du destinataire par la voie de la raison afin de l'amener à penser profondément la même chose que soi.

- **Persuader** : L'acte de persuader prend en compte la réceptivité du destinataire, ceci dit, le discours va se faire à la fois expressif et impressif, il va essayer de transmettre des émotions fortes, d'impressionner le destinataire pour agir sur lui et consiste à obtenir l'adhésion du destinataire par la voie des sentiments.

- **Délibérer** : consiste à poser un problème et examiner les différentes manières d'y répondre, d'effectuer un choix face à une question problématique, un dilemme.

Chapitre II

CORPUS

ET

METHODE D'ANALYSE

Cette recherche tentera de mettre en évidence les différents aspects discursifs dans le discours juridique à travers l'analyse des plaidoiries des avocats de la défense et par conséquent, de déterminer les stratégies argumentatives y utilisées.

En faisant, le recours à une méthodologie de recherche sera indispensable, et une des stratégies agréées dans toute recherche scientifique, qui donne une certaine structuration et organisation au travail d'une part et facilite le suivi de processus de sa réalisation d'autre part.

Ce chapitre sera consacré aux considérations d'ordre méthodologique, à travers la mise en œuvre de quatre titres qui seront détaillés successivement : la méthode de recueil des données, la présentation du corpus, le choix d'approche et à la méthode et aux outils d'analyse.

II. 1. Méthode du recueil des données

Pour vérifier les hypothèses citées à l'introduction, nous avons opté pour d'étude de cas qui est une stratégie fréquemment utilisée dans les recherches en sciences sociales.

Le principe de travailler sur les pratiques langagières dans les milieux socioprofessionnels nécessite de suivre la donnée « langage » sur le terrain où elle se pratique naturellement.

Par conséquent, choisir de travailler sur le discours juridique à travers la plaidoirie de l'avocat de la défense, en tant qu'une pratique langagière socio professionnelle, oblige le chercheur d'y collecter auprès de son terrain naturel : tribunaux et cours de justice.

En faisant, l'accès à la collecte des plaidoiries était difficile, voire irréalisable suite à l'interdiction de filmer et d'enregistrer les procès des personnes justiciables et du même pour leur défense, chose qui donnera raison de recourir à des plaidoiries collectées d'un terrain ressemblant, en s'approchant le maximum possible du réel en ce qui concerne la défense et les thèmes défendus.

L'appui sur la notion de la linguistique de corpus était présent et apparaît dans le choix d'un corpus homogène, d'actualité réelle et représentatif à l'objectif de recherche.

L'étude documentaire et l'attention portée sur des documents (écrits, sonores, visuels, audiovisuels) sur la pratique langagière de plaider chez les avocats de la défense ont aidé à collecter l'objet de cette recherche, aussi l'intérêt porté sur le procès pousse à chercher les possibilités de pouvoir travailler ses protocoles ; et on entend par là le fait de trouver un script disponible pour une analyse réflexive sur le texte de la plaidoirie .

Cela se révéla fructueux, avec des plaidoiries recueillies auprès du concours international pour la plaidoirie des avocats pour la défense des droits de l'Homme, qui a été organisé par le Mémorial de Caen dans sa 30 ème édition en 2019. **(19)**

La méthode de recueil comporte donc deux étapes, la première était de collecter les vidéos des plaidoiries tandis que la seconde était de les transcrire en textes.

Le corpus a été collecté auprès d'un environnement spatio-temporel et dans un contexte de communication réelle.

(19) [www.memorial-caen .fr](http://www.memorial-caen.fr) .Page consultée 20/03/2020 à 15 :26 .

Ce type de situation de communication a été choisi de raison que les plaidoiries sont porteuses des enjeux par excellence, centrées sur l'élaboration et la projection de ethos déductif de l'orateur et de l'exercice de l'influence sur l'autrui.

Les plaidoiries des avocats de la défense concernent un thème du droit de l'homme et de libertés fondamentales. Les cas défendus sont individuels, tirés de l'actualité récente.(20)

Les plaidoiries sont en expression française, en respectant les normes de défense devant les tribunaux qui demande aux avocats participants de se présentés en robe ou avec un costume en usage officiel dans leur barreaux. (21)

Les organisateurs ont choisi le thème de libertés fondamentales désireux de porter à la connaissance de public l'engagement de leur profession pour la défense des droits humains.

II. 2. Constitution du corpus

Le corpus à étudier met en présence une composition de trois plaidoiries en vidéos, rapportées directement de leurs auteurs (avocats plaideurs) qui ont été transcrites intégralement en textes, collectées en PDF, auprès du site du concours prédéfini. Les textes sont additionnés et détaillés aux annexes.

Le corpus est formé des plaidoiries des finalistes collectées auprès du concours suscité qui a été déroulé à Caen- Normandie du 25au 27 janvier 2019.

Ce corpus comporte cependant des limites, notamment celles de ne pas rendre compte des dimensions corporelles et gestuelles des avocats plaideurs.

Voici un tableau récapitulatif des données recueillies.

Objet d'analyse	Plaidoiries des avocats de la défense
Terrain de recueil de corpus	Concours international le mémorial de Caen dans sa 30eme édition déroulé du 25au 27/01/2019
Nombre de plaidoirie	Trois plaidoiries
Nature du corpus	Documents audio- visuels (vidéos) menés par des transcriptions intégrales en textes.
Langue de plaidoirie	Le français

.....
(20) www.cnb.avocat.fr. Page consultée 20/03/2020 à 19 :11

(21) *ibid.*

Voici un détail de ces plaidoiries dont on invite le lecteur à en prendre connaissance dans ses intégralités en annexes :

n °	L'auteur	Titre de plaidoirie	Thème de plaidoirie
01	Maitre Hélène Cousté - Barreau de Paris- France	Tout est perdu, fors l'honneur	- L'avocate évoque le thème de viol du droit à la vie aux femmes « féminicide » en Turquie dont il demeure incriminé par la cour de Strasbourg de raison qu'elle relève de l'attitude générale des autorités locales en Turquie , et notamment la passivité des autorités policières et judiciaires face aux violences domestiques, fait obstacle pour des raisons coutumières de tradition ou d'honneur, aux dépôts de plaintes de femmes battues ou menacées . - Durée de la vidéo intégrale : 14.03 (minutes) soit 39.1 Mo. - Texte de plaidoirie -annexe 02
02	Maitre Omontele Hugo Koukpolou- Barreau du Bénin	Donne-moi à manger et je te fais ce que tu veux	- L'avocat évoque le thème de viol du droit la vie à l'abri du besoin dans le pays du Venezuela. Un pays qui laisse sa population meurt sous les contraintes des conditions de la faim en refusant toute aide internationale de raison de la souveraineté nationale. - Durée de la vidéo intégrale : 14.49 (minutes) soit 41.9 Mo. - Texte de plaidoirie -annexe 03
03	Maitre Olivier Piret-Gérard -Barreau de Bruxelles, Belgique	Le plus jeune prisonnier du Royaume : La détention de la famille Bérisha	- L'avocat évoque le thème de viol du droit à la liberté et à l'éducation pour les enfants victimes d'apatride en Serbie dont leurs droits suscités demeure non préservés ni dans leur territoire national ni dans le pays d'asile au royaume de Belgique. - Durée de la vidéo intégrale : 13.41 (minutes) soit 37.3 Mo. - Texte de plaidoirie -annexe 04

II. 3. L'approche d'analyse

L'étude des stratégies argumentatives employées dans la plaidoirie d'avocat de la défense, est de type analytique. De ce principe, elle ne peut être faite que par la voie d'analyse de discours.

En effet, L'analyse du discours est une discipline récente apparue dans les années soixante, elle se situe dans le domaine des sciences humaines et sociales, Ainsi, elle ouvre la voie à de différentes études tels que l'histoire, la psychologie, la sociologie et la linguistique.

Selon CHARAUDEAU P et MAINGUENEAU D, dans leur dictionnaire d'analyse du discours :

« L'analyse du discours apparaît comme la discipline qui étudie le langage comme activité ancrée dans un contexte produisant des unités transphrastique, comme utilisation du langage à des fins sociales, expressives et référentielles. » (22)

Le champ de l'analyse de discours s'allonge donc, pour toucher tout discours produit dans un contexte et avec une visée prédéfinie.

L'analyse de discours argumentatif ou à visée argumentative a connu des tenants des courants très divers sur l'axe temporel fondus sur l'efficacité de discours dont on trouve : les approches argumentatives, les approches rhétoriques et les approches pragmatiques (ou de force illocutionnaire).

Les tentatives de dépasser la limite d'une linguistique structurale, ont permis aux chercheurs de faire appel aux concepts de l'énonciation, de la communication, de l'interaction et de la pragmatique. Et à l'origine de ces concepts, les chercheurs ont fondue des différentes démarches et approches dont on trouve : l'approche énonciative, l'approche communicationnelle, l'approche conversationnelle, l'approche interactionnelle, l'approche sociolinguistique, l'approche sémiotique et l'approche pragmatique.

En effet, c'est grâce aux travaux de **J.L. Austin et de John R. Searle** en philosophie analytique que la rhétorique, en tant que théorie de l'argumentation, retrouve sa place et sa légitimité dans les sciences du langage.

(22)CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D, Dictionnaire d'analyse du discours, Paris 6, Seuil, 2002. P 42 .

On parle alors d'actes de langage, Austin considère en effet le langage comme un savoir-faire et le dote d'une « force ». L'acte de parole est alors tourné vers un destinataire ou allocataire, renouant ainsi avec une tradition rhétorique séculaire dont l'intérêt s'est évanoui progressivement durant des siècles.

D'un point de vue pragmatique, le texte est un ensemble culturel qui renvoie à des données d'origines variées, pas seulement linguistiques. C'est pourquoi le texte tout comme le discours est, selon une visée pragmatique, défini comme : l'utilisation d'énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux et le discours remplit alors trois fonctions :

- Une fonction propositionnelle (ce que disent les mots) ou bien l'acte de parole ;
- Une fonction illocutoire (ce que l'on fait par les mots: accuser, ordonner, demander une information, ...etc.) Et par l'acte illocutoire, s'instaure une relation, un rapport entre les interactants ce qu'on appelle : le contexte
- Une fonction perlocutoire (le but visé), agit ou cherche à agir sur l'interlocuteur : la performance.

Aujourd'hui, la référence à la puissance pragmatique du langage est incontournable à la manipulation et la persuasion du discours argumentatif dont le discours juridique fait partie.

De cette perspective, il est indiscutable de ne pas choisir l'approche pragmatique vu que le discours juridique regroupe ces trois fonctions et doté d'une force illocutionnaire vivante par laquelle tenter d'agir sur l'autrui, sur le monde et même sur la réalité.

Du même, Employer l'approche pragmatique dans l'analyse argumentative c'est de convoquer diverses approches, citons la linguistique de l'énonciation et la pragmatique, comme le pose AMOSSY .R : « *L'analyse de l'argumentation dans le discours tient compte du dispositif d'énonciation.* »(23)

Le même auteur rajoute que : « *dans la mesure où elle étudie du langage en action et en situation, l'analyse argumentative s'inscrit dans le sillage des divers courants de la pragmatique.* »(24)

(23)R. AMOSSY, L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction, Paris, Nathan Université, P.28

(24) *ibid.* p.29

II. 4. La méthode d'analyse

En appliquant l'approche pragmatique dans l'analyse de discours juridique à travers la plaidoirie d'avocat de la défense, en faisant donc, en premier lieu, un appel à la linguistique de l'énonciation dans la mesure où l'avocat et l'auditoire sont considérés respectivement en tant qu'énonciateur et Co-énonciataire à travers des marques de modalisation, AMOSSY R confirme que :

« L'analyse de l'argumentation dans le discours tient compte du dispositif d'énonciation (qui parle, à qui, dans quelle situation de discours) et de la dynamique interactionnelle (selon quelle logique et en fonction de quelles stratégies s'effectue l'échange entre les partenaires. »(25)

En second lieu, on convoquera la théorie pragmatique en ce sens que nous concevons l'argumentation comme action. En d'autres termes, le locuteur donne son opinion en vue d'un résultat de la part de l'interlocuteur (l'effet perlocutoire) comme le soutient le même auteur :

« Dans la mesure où elle étudie du langage en action et en situation, l'analyse argumentative s'inscrit dans le sillage des divers courants de la pragmatique qui, de nos jours, développent une réflexion sur l'utilisation du langage en contexte. »(26)

La mise en place d'un modèle opératoire d'analyse argumentative du discours juridique est nécessaire, pour ce la, nous optons pour le modèle proposé par RUTH AMOSSY, (27) qui présente les constituants de cette analyse et ses déférents aspects comme suit :

1-L'analyse des aspects énonciatifs : On s'intéressera au sujet énonciateur, à l'énonciataire en tant que Co-agent essentiel au processus d'énonciation, aux embrayeurs, termes qui reflètent l'acte d'énonciation puisque ce sont eux qui relient le sens de l'énoncé à la situation réelle et c'est à ce niveau même que on étudiera les déictiques.

Cela équivaudrait à repérer entre autres les marques d'inscription de l'orateur et de l'auditoire dans discours tel que : pronoms personnels de la première et de la deuxième personne, désinence de verbes, adverbes d'opinion, adjectifs affectifs...etc.

(25) AMOSSY R, L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction, Paris, Nathan Université. 2000. P. 88

(26) *ibid.* p .98.

(27) Ruth .Amossy .L'argumentation dans le discours. Armand Colin. Paris .2010.P. 09.

2- L'analyse des schèmes argumentatifs : schèmes de liaison et schèmes d'organisation et de fonctionnement argumentatif.

3- L'analyse des dispositifs linguistiques : que mobilise l'orateur pour obtenir de l'adhésion de son auditoire, qui est en relation avec l'aspect rationnel de l'argumentation.

4- L'analyse des figures de style rhétoriques : qui sont en relation avec l'aspect émotionnel de l'argumentation.

Chapitre III

ANALYSE ARGUMENTATIVE DES PLAIDOIRIES

Ce chapitre est consacré à l'analyse argumentative de trois plaidoiries des avocats de la défense qui ont été transcrites en textes ci-joints en annexe (02), (03) et (04).

A noter que cette analyse se limite dans l'analyse des éléments verbaux relatifs uniquement à la parole de l'orateur en faisant écarter les éléments non verbaux qui sont présents dans les vidéos des plaidoiries malgré leurs rôles inévitables, dont on trouve :

- L'altitude du corps et de ces mouvements au temps de la plaidoirie.
- Les modalisations de la voix et de ces contrastes.
- La gestion de l'espace et la sémiotisation de l'image qui l'accompagne.

A rappeler, que cette analyse se déroulera suivant le modèle de l'analyse argumentative proposé par Ruth Amossy, dans « L'argumentation dans le discours .2010 », qui se fera :

- 1- D'analyser les éléments relatifs à l'énonciation: énonciateur, auditoire et marques d'énonciation.
- 2- D'analyser les schèmes relatifs à l'argumentation : les schèmes de liaison et les schèmes d'organisation et de fonctionnement argumentatif.
- 3- D'analyser des dispositifs linguistiques que mobilise l'orateur pour obtenir de l'adhésion de son auditoire, qui sont en relation avec l'aspect rationnel de l'argumentation.
- 4- D'analyser les figures de style rhétoriques qui sont en relation avec l'aspect émotionnel de l'argumentation.

Les plaidoiries objet d'étude seront analysées suivant cet ordre :

- La plaidoirie du maître Hélène Cousté – Barreau de Paris, France dont le titre est :

Tout est perdu, fors l'honneur

- La plaidoirie du maître Omontele Hugo Koukpolou- Barreau du Bénin dont le titre est :

Donne-moi à manger et je te fais ce que tu veux

- La plaidoirie du maître Olivier Piret-Gérard- Barreau de Bruxelles, Belgique dont le titre est :

Le plus jeune prisonnier du Royaume - la détention de la famille Bérisha

III. 1. L'analyse argumentative de la plaidoirie du Maitre Hélène Cousté - Barreau de Paris, France

Titre : Tout est perdu, fors l'honneur

III. 1.1. L'analyse des éléments énonciatifs

1- **L'orateur :** Il s'est présenté par la présentatrice (voir la vidéo en annexe - documents audio-visuels) : Est le maitre Hélène Cousté- de Barreau de Paris, France, titulaire d'un double diplôme en droit des affaires à l'université de lion, elle exerce depuis 2017 le droit contentieux pénal des affaires dans un cabinet parisien. Une femme sportive qui a couru deux marathons.

- L'orateur plaide en toute officialité en portant la robe en tout respect au règlement intérieur du concours aussi aux règles déontiques de la profession d'avocat.

2- **L'auditoire :** Il est hétérogène et composite, un auditoire en face à face, présent et non loquent, composé de : jurés et public présents au concours international + les téléspectateurs à travers le monde, car l'émission a été diffusée parallèlement en direct sur La Chaine française TVR .

3-Les indices d'énonciation : déictiques de personne, déictiques spatio-temporels et déictiques démonstratifs :

3.1- Les déictiques de personne :

- Les pronoms personnels : (je, me et nous) qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples :

« **Nous** sommes au début du moi d'avril 2016 » « ...**nous** disait l'homme révolté ».

« Ne reste alors que quelques idées préconçues qui ... **nous** permettent de **nous** protéger en éloignant ...le femicide de **nous** ». « Ce qu'il a de commun avec **nous** ... ».

« Ces droits dont **nous** usons quotidiennement... ». « À cause de Yagmur, **nous** ne pouvons plus **nous** protéger. » « **J'ai** voulu **vous** raconter ... ».

« Yagmur c'était **nous** ... ».

« **Je** cite ... ». « Disais-**je**... ». « **Je** n'ai ni les mots ni ... ».

« Que **nous** faut-il comprendre ? Que **nous** faut-il conclure ? « Si vous **me** demandez..... » .

- Les adjectifs processifs : qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples : « **Notre** univers ». « **Nos** cotés ». « **Nos** deux mondes». « **Nos** frontières ».

- Le pronom personnel indéfini « **on** » qui renvoie implicitement à l'orateur :

Exemples :

« **On** va exposer Yesmin Aslin Bakiri au parc d'Emigran... »,
« **On** situe le femicide ... » « Que sait-**on** vraiment du femicide ? ». « **On** procède... ».
« **On** décrète que ... ». « **On** expulse ... ». « **On** est tout près ... ». « **On** ne parle pas...**on** ne connaît rien. »

-Les modalisations révélatrices : employées par les adverbes qui renvoient implicitement à l'orateur :

Exemples :

« Elle les partageait plus volontiers avec sa blogosphère qu'avec ses parents, **naturellement** »
« **Tout simplement** ... » « Il n'existe **souvent** ni statistiques ni sensibilisation ».
« Des formes **nécessairement** coupables... »

-Les pronoms personnels : (vous) qui renvoient explicitement à l'auditoire :

Exemples :

« J'ai voulu **vous** raconter ... ». « Yagmur c'était **vous** ... ».
« Si **vous** me demandez..... » « Je **vous** répondrai ... ».

-Les adjectifs processifs : qui renvoient explicitement à l'auditoire :

Exemple : « **Vos** esprits ».

-Les traces verbales : qui renvoient implicitement à l'orateur ou à l'auditoire :

Exemples :

« **Ajoutant** le texte européen de référence ... » présence implicite de l'orateur malgré l'effacement du pronom personnel (**nous**).
« **Comprenez** bien ... » présence implicite de l'auditoire malgré l'effacement du pronom personnel (**vous**).

-Le pouvoir de nommer l'auditoire par ces caractéristiques :

Exemples :

« Yagmur c'était vous ... **mesdames** ».

- Le partage des évidences (croyances et valeurs) : entre l'orateur et l'auditoire qui marque implicitement l'inscription de l'auditoire à côté de l'orateur :

Exemples : (**Notre** univers – **Nos** frontières...)

3.2- Les déictiques spatio-temporels : qui marquent implicitement le témoignage arbitraire de l'orateur aux faits racontés aussi au lieu et de temps réels de son énonciation:

« Nous sommes **au début du mois d'avril 2016** »

« Mais **ici** » « Tels sont les propos tenus par la famille du jeune homme à la mère de Yagmur **ce soir-là** » « et **demain**, tout le monde ou presque connaîtra son histoire »
« ce qui frappe Yagmur **aujourd'hui** » « **ici** comme **ailleurs** »
« Alors **ce soir** »

3.3- Déictiques démonstratifs: qui renvoient à l'objet d'énonciation dont l'orateur est témoin.

Exemples :

« C'est pour **cela** que j'ai voulu vous raconter l'histoire de Yagmur »

« **Cela** veut tout simplement dire »

III 1-2-L'analyse des schèmes argumentatifs

L'orateur pour qu'il enchaîne les parties de son discours et les organise dans une pensée cohérente en établissant une efficacité à ses arguments d'une part, et pour en faire une liaison logique et raisonnée d'autre part, il fait recours aux schèmes argumentatifs dont on trouve :

1-2-1-Sur le plan de construction discursive :

- **Le recours aux normes rhétoriques** classiques reconnues dans le genre de discours argumentatif en ce qui concerne la préservation des parties de discours :

L'exode (l'introduction) , La narration ,La discussion La péroraison (conclusion).

- **Le recours à une typologie discursive** : dont on trouve :

la narration : qui présente une situation d'ancrage à l'argumentation. Rappel des circonstances : des faits, des lieux, des personnages.

La description : qui est au service de la narration et par conséquent pour l'argumentation.

L'explication : qui est au service de l'argumentation.

Le dialogue : qui est au service de l'argumentation.

1-2-2-Sur le plan thématique :

- Le recours à un plan progressif :

Dépôt de la thèse avec prise de position.

Avancement des arguments en faveur de la prise de position.

Conclusion et synthèse des arguments.

- Le recours à l'emploi des techniques convenables au plan de raisonnement choisi :

Le raisonnement inductif.

La technique de réfutation.

1-2-3- Sur le plan de liaison :

- **Le recours aux connecteurs logiques de liaison:** employés tout au long du plan thématique :

Connecteurs d'addition ou / et de succession : qui sont employés pour établir de l'ordre, de renforcement des arguments ou/ et d'ajout d'un argument ou un exemple :

Exemples :

D'abord... ensuite... puis ...enfin.

D'ailleurs, ...Aussi

En premier lieu ...En second lieu.

- **Le recours aux connecteurs logiques d'argumentation :**

Exemples :

- Connecteurs de gradation : non seulement... mais également.

- Connecteurs d'opposition : pourtant, car, mais.

- Connecteurs de but : pour.

- Connecteurs de cause : car, en raison de, à cause de, grâce à,

- Connecteurs de conséquence : alors.

III 1. 3.L'analyse des dispositifs linguistiques

Analyser les dispositifs linguistiques c'est d'étudier les moyens verbaux que mobilise l'orateur dans son discours afin d'obtenir l'adhésion de son auditoire au niveau des propositions, des phrases et même au niveau du vocabulaire :

1-3-1- Sur le plan propositionnel :

- Le recours aux déférents arguments :

Exemple :

-Argument logique d'opposition :

« Elle a été victime de femicide , dans un pays où il existe **pourtant** des textes protecteurs des droits des femmes ».

-« Yagmur a été victime de femicide **pourtant** en Turquie la spécificité de ce crime n'est pas reconnue ».

-« Ces drames ne sont ni des cries passionnels ni des drames conjugaux **mais** la manifestation la plus extrême des violences faites aux femmes ».

-Argument logique de but :

Exemples :

« C'est **pour cela que** j'ai voulu vous raconter l'histoire de Yagmur, car, **grâce** à Yagmur, à cause de Yagmur, nous ne pouvons plus se protéger).

- Argument d'autorité :

Exemple :

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » nous **disais- l'homme révolté**. (Albert Camus). citation célèbre

« ...article 9 et 10 relatifs à la liberté d'opinion et d'expression) texte de loi .

- Arguments d'expérience :

Exemples :

« **Le femicide** : est le meurtre d'une femme en raison de sa condition de femme » définition

« Pour se protéger, **par exemple**, on situe..... » L'Exemple

« En France pour l'année **2017, 109** femmes sont mortes des suites de violence exercées par leur partenaire. **123 femmes** en **2016** ». Statistique

- Arguments de valeur : consternant les coutumes et les traditions d'honneur en Turquie.

Exemple :

« La cour de Strasbourg relève que ... fait obstacle pour les raisons coutumières de tradition ou d'honneur, aux dépôts de plaintes de femmes battues ou menacées. »

1-3-2-Sur le plan phrastique :

-L'emploi varie des phrases simples et complexes.

-L'emploi varie des temps : temps de narration (imparfait et passé simple) , temps de vérité générale (le présent de l'indicatif)

- L'emploi de l'impératif.

- L'emploi de conditionnel présent.

-L'emploi des phrases interrogatives

1-3-3-Sur le plan lexical:

-Le recours à un vocabulaire clair, simple et quotidien :

Exemple : Réseaux sociaux –coups de cœur, coups de gueule, coups de blues ,blogosphère, petit ami sans faire exprès, une blague...etc

- Le recours au vocabulaire de spécialité (termes juridiques) :

Exemple : victime- réforme - constitution, accord, femicide, incriminé, crimes, inégalité, loi, droit de l'homme, convention, cour, condamnation, décriminalisation, législation, coupable, ...etc.

- Le recours au vocabulaire dramatique et pathétique :

Exemple : Culpabilisants, qui déstabilisent la jeune femme mais ne l'ébranlent pas ; les reproches ensuite, tranchants, comme une blessure à sa fierté qui ne cicatrisera pas ; puis l'escalade : les piques, les critiques et les cris ; puis la violence, le choc de sa tête contre le mur...etc.

- Le recours à la nominalisation et aux transformations adjectivales à base verbale.

III 1.4-L'analyse des figures de style rhétoriques

- Le recours à la répétition : qui renvoie à la poésie lyrique :

Exemples :

« Vingt et un an à peine et déjà Yagmur est presque une star en Turquie » au début de plusieurs paragraphes.

- Le recours à l'analogie et comparaison :

Exemple :

« Yagmur, c'était nous, Yagmur, c'était vous, Mesdames »

« En Turquie **comme** dans la vaste majorité des états »,

« Si vous me demandez comment le féminicide a infiltré vos esprits, je vous répondrai :

« **Comme** une balle dans le cou, sans faire exprès. »

- Le recours aux questions rhétoriques :

Exemples :

- Que sait-on vraiment du féminicide ?

- Mais faut-il aller si loin pour rencontrer de situations de violence de genre ?

- Que nous faut-il comprendre ? Que nous faut-il conclure ?

- le recours à la polyphonie (les différentes voix de la société) :

Exemples :

La voix de la famille d'Egemen :

« Notre fils a tué Yagmur sans faire exprès ». « Pour lui faire une blague ».

La voix des intellectuels : (Albert Camus)

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde »,

La voix de l'orateur en temps que porte parole de « yagmur » :

« Comme une balle dans le cou, sans faire exprès. »

La voix de la justice : (la décision de la Cour de Strasbourg).

III – 2- L'analyse argumentative de la plaidoirie du Maitre Omontele Hugo Koukpolou- Barreau du Bénin

Titre : Donne-moi à manger et je te fais ce que tu veux

III -2-1-L'analyse des éléments énonciatifs

1- **L'orateur** : Il s'est présenté par la présentatrice (voir la vidéo en annexe - documents audio-visuels) : Est le maitre Omontele Hugo Koukpolou- Barreau du Bénin, a étudié et a obtenu un diplôme d'études approfondies en droit de l'homme et la démocratie à l'université d'Abomey Calavi, au Benin, prêtait serment en 2015, avocat stagiaire avec une participation à un stage international qui était organisé par le barreau de Paris et pour lequel il a décroché le premier prix du concours international d'éloquence en 2017. Un Herbo-géniste passionné des jeux sur la culture générale.

L'orateur plaide en toute officialité en portant la robe en tout respect au règlement intérieur du concours aussi aux règles déontiques de la profession des avocats.

2- **L'auditoire** : Il est hétérogène et composite, un auditoire en face à face, présent et non loquent, composé de : jurés et public présents au concours international + les téléspectateurs à travers le monde, car l'émission a été diffusée parallèlement en direct sur La Chaîne française TVR.

3-Les indices d'énonciation : déictiques de personne, déictiques spatio-temporels et déictiques démonstratifs :

- **Les déictiques de personne** :

Les pronoms personnels : (je, moi et nous) qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples :

« Le besoin crée un manque qui **nous** empêche de vivre convenablement »

« Le besoin **nous** enchaîne donc... »

« C'est d'abord l'état, mais ensuite, c'est vous, c'est **moi**, c'est **nous**.... »

« **Nous** sommes les débiteurs interdits d'insolvabilité de ces créanciers ... »

« **Nous** ne pouvons donc plus **nous** taire face au... »

« **Nous** ne pouvons plus rester cois face à la détresse... »

« **Nous** ne pouvons plus rester les bras croisés face à... »

« **Nous** ne pouvons plus rester insensibles face à... »

« **Nous** ne pouvons définitivement plus rester indifférents face au drame... »

« **Nous** devons penser à l'intérêt supérieur de la personne humaine. »

« **Nous** devons donc réagir... » « Il **nous** faut alors tout braver pour ne pas revivre l'horreur.... »

« Espérance, « Espoir », c'est ainsi que **je** t'appellerai dorénavant car oui, **j'**ose croire ... »

« Du haut de cette tribune, **j'**ai alors envie de chanter ici et maintenant... »

- Les adjectifs processifs qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples :

« Nigeria, tout près de **ma** terre natale, le Bénin ».

« La petite Desesperacion a besoin de **notre** aide pour ne pas.... »

« ...que **ma** voix portera au-delà de Caen ».

-Les pronoms personnels : (vous) qui renvoient explicitement à l'auditoire :

Exemples : « C'est **vous** »

-Les traces verbales qui renvoient implicitement à l'auditoire :

Exemples :

« **Tenez**, au Nigeria, tout près de... » L'emploi de l'impératif.

-Les modalisations révélatrices employées par les adverbes qui renvoient implicitement à l'orateur :

Exemples :

« Quoique, **malheureusement** convaincu que son injonction était vaine »

« ...empêche de vivre **convenablement** »

-Le pouvoir de nommer l'auditoire par ces caractéristiques :

Exemples :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du jury, Mesdames et Messieurs. »

- Le partage des évidences (croyances et valeurs) : entre l'orateur et l'auditoire qui marque implicitement l'inscription de l'auditoire à côté de l'orateur :

« La petite Desesperacion a besoin de **notre** aide pour ne pas.... »

- **Les déictiques spatio-temporels** : qui marquent implicitement le témoignage arbitraire de l'orateur aux faits racontés aussi au lieu et de temps réels de son énonciation:

« au-delà de Caen »

- **Les déictiques démonstratifs**: qui renvoient à l'objet d'énonciation dont l'orateur est témoin.

Exemples :

« Celle-ci marque un pas important dans le devoir qui incombe à l'humanité, »

III 2.2-L'analyse des schèmes argumentatifs

L'orateur pour qu'il enchaîne les parties de son discours et les organise dans une pensée cohérente en établissant une efficacité à ses arguments d'une part, et pour en faire une liaison logique et raisonnée d'autre part, il fait recours aux schèmes argumentatifs dont on trouve :

2-2-1-Sur le plan de la construction discursive :

- **Le recours aux normes rhétoriques** classiques reconnues dans le genre de discours argumentatif en ce qui concerne la préservation des parties de discours :

L'exode (l'introduction) , La narration ,La discussion La péroraison (conclusion).

- **Le recours à une typologie discursive** dont on trouve :

la narration : qui présente une situation d'ancrage à l'argumentation. Rappel des circonstances : des faits, des lieux, des personnages.

La description : qui est au service de la narration et par conséquent pour l'argumentation.

L'explication : qui est au service de l'argumentation.

Le dialogue : qui est au service de l'argumentation.

2-2- 2-Sur le plan thématique :

- Le recours à un plan progressif :

Dépôt de la thèse avec prise de position.

Avancement des arguments en faveur de la prise de position.

Conclusion et synthèse des arguments.

- Le recours à l'emploi des techniques convenables au plan de raisonnement choisi :

Le raisonnement inductif.

La technique de réfutation.

2-2-3- Sur le plan de liaison :

- Le recours à l'enchaînement des idées par la reprise des mêmes expressions.

Exemples :

« Treize ans, exsangue de faim ... » §1

« Cette fillette de 13 ans... » §2

« Treize ans, c'est pourtant l'âge auquel... »§3

« Treize ans, c'est pourtant l'âge auquel... »§4

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du jury, Mesdames et Messieurs, 13 ans dans la réalité... » §5

- Le recours à l'enchaînement des idées par l'ancrage entre les expressions.

Exemples :

« La figure de *Desesperacion* est la plus emblématique du drame humanitaire qui se joue au Venezuela. » §6

« Hugo l'a rendu prospère... » §7

« De l'abondance, *Desesperacion* aussi en a... » §8

« Le besoin nous enchaîne donc ... » §9

« A ce propos, le président Roosevelt ... » §10

- Le recours aux connecteurs logiques d'argumentation :

Exemples :

-Connecteurs d'opposition : **pourtant, car, mais, or.**

- Connecteurs de conséquence : **alors, donc.**

III 2.3-L'analyse des dispositifs linguistiques

Analyser les dispositifs linguistiques c'est d'étudier les moyens verbaux que mobilise l'orateur dans son discours afin d'obtenir l'adhésion de son auditoire au niveau des propositions, des phrases et même au niveau du vocabulaire :

2-3-1- Sur le plan propositionnel :

- Le recours aux déférents arguments :

-Argument logique d'opposition :

Exemples :

« Treize ans, c'est **pourtant** l'âge auquel les petites filles chérissent leurs poupées. »

« Treize ans, c'est **pourtant** l'âge auquel on commence à avoir ... »

« De l'abondance, *Desesperacion* aussi en a, **mais** fort malheureusement ... »

« Celle-ci marque un pas important ..., **mais** il est nécessaire d'aller au-delà ... »

« C'est d'abord l'état, **mais** ensuite, c'est vous, c'est moi, c'est nous. »

- Argument logique de conséquence :

Exemples :

« Il n'y a **donc** plus de doute, les débiteurs qui doivent garantir l'effectivité de la liberté de vivre à l'abri du besoin sont clairement identifiés ».

- Argument logique de cause :

Exemples :

« Un avenir noble et radieux auquel *Desesperacion* ne peut songer, **car** de futur ... »

- Argument d'autorité : (discours rapporté indirect) :

Exemples :

« La liberté de vivre à l'abri du besoin est l'une des plus fondamentales, qui innervent la Déclaration universelle des droits de l'homme **déclare Mary Kalemkerian du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.** »

« A ce propos, **le président Roosevelt**, évoquant pour la première fois la liberté de vivre à l'abri du besoin, **précisait** qu'elle implique, sur le plan mondial ».

- Arguments d'expérience :

Exemples :

-Définition: « Vivre dans le besoin, **c'est** ne pas pouvoir manger à sa faim, **c'est** ne pas pouvoir boire à sa soif, vivre dans le besoin, **c'est** être privé des soins de base, **c'est** subir ... ».

- Statistique : « ...face à l'augmentation de respectivement **30 % et 65 % des mortalités** infantile et maternelle dans les hôpitaux vénézuéliens. »

- L'emploi des exemples illustratifs :(qui témoignent sur la souffrance des vénézuéliens)

L'exemple de désespoir (desesperacion),

L'exemple de Mari belle, habitante de Caracas qui, à l'instar de milliers de Vénézuéliens, ne peut plus se procurer de farine au supermarché pour nourrir sa famille, la denrée étant devenue fantôme dans les rayons.

L'exemple de Mauricio, professeur d'université qui a vu son salaire chuter de 1 200 euros à 4 euros et qui survit difficilement.

L'exemple d'un jeune de 23 ans, avec un travail stable ...être obligé de se sacrifier en mangeant des ordures dans les poubelles le soir en sortant du boulot, pour ne pas être une bouche de plus à nourrir à la maison.

L'exemple de Laurence Debray qui a perdu en moyenne 8 kilos en un an en le justifiant par le fait du régime.

L'exemple d'Ana qui a dû vendre ses longs cheveux pour pouvoir offrir de la viande à son fils le soir de Noël.

- Arguments de valeur :

Exemple :

« Le besoin n'a pas de nationalité, il ne connaît pas de frontière, il n'a ni couleur ni race, il est toujours plus proche qu'on ne le pense. » **une valeur humaine.**

2-3-2-Sur le plan phrastique :

- L'emploi varié des phrases simples et complexes.
- L'emploi varié des temps : temps de narration (imparfait et passé composé), temps de vérité générale (le présent de l'indicatif).
- L'emploi de l'impératif avec le verbe falloir.
- L'emploi de la traduction : de l'Espagnol vers le français.

Exemples :

Gloria al Bravo Pueblo « Gloire à toi, brave peuple »
« Espera, la ayuda viene », tiens bon, l'aide arrive !

2-3-3-Sur le plan lexical:

- Le recours à un vocabulaire clair, simple et quotidien :

Exemples :

Pitance quotidienne-petites filles- -manger à sa faim -boire à sa soif- soins de base- farine
- supermarché -denrée -salaire -des ordures...etc.

- Le recours au vocabulaire de spécialité (termes juridiques) :

Exemples :

La Déclaration universelle - droits de l'homme- assurance- les créanciers- nation- la communauté internationale- état- insolvabilité créance - recouvrement - faillite - gouvernement - les affaires internes des états. L'ONU ...)

- Le recours au vocabulaire dramatique et pathétique :

Exemples :

exsangue de faim – une carcasse sur patte, déglutir sa propre salive- manque de pain, d'électricité, d'eau, de médicaments, en un mot, qui manque d'un peu de tout- drame humanitaire- désespoir – besoin – abondance ...etc.

- Le recours à l'anonymat : La petite fille de 13 ans – s'est nommée : « Desesperacion »

III 2.4-L'analyse des figures de style rhétoriques

- Le recours à l'analogie et à la comparaison :

Exemples :

« La figure de Desesperacion est la plus emblématique du drame humanitaire qui se joue au Venezuela. Hugo l'a rendu prospère, Nicolas l'a rendu austère. Entre Chavez et Maduro, la petite Venise de l'Amérique, naguère splendide, est devenue sordide, un véritable geyser de besoins. »

- « Treize ans, exsangue de faim et au bord du désespoir, **telle** une carcasse sur patte. »
- Le recours à la polyphonie (les voix des vénézuéliens qui représentent la voix de la société) :
- Exemples :
- La voix de desesperacion : « Donne-moi à manger et je te fais ce que tu veux. »
 - La voix d'un jeune de 23n ans : « J'ai honte, c'est humiliant... Je le fais par besoin, mais personne ne devrait vivre cela. »
 - La voix de Mauricio le professeur « La priorité est de ne pas mourir. Mais j'ai perdu toute dignité »
 - La voix de Laurence Debray : « quand on voit un ami qui a maigri, on lui dit : « Tiens, tu fais le régime Maduro »,
 - La voix de Mauricio le journaliste : « En réponse, Mauricio lui tendit une banane et lui fit défense de recommencer »
 - La voix de la loi : « C'est l'assurance que personne n'est laissé dans le dénuement et privé d'accès aux biens et services de premières nécessités, déclare Mary Kalemkerian du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. »
 - La voix de la communauté internationale : « le Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui a adopté le 27 septembre 2018 une résolution historique sur le Venezuela, demandant à son gouvernement « d'accepter l'aide humanitaire. »
 - Le recours aux valeurs déontiques (devoirs et obligations) :

Exemples :

- « **Il faut** échapper aux geôles du besoin par tous les moyens... »
- « **Il faut** absolument s'en émanciper... »
- « **Il faut** donc soutenir le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.. »
- « **Nous devons donc réagir**, mais **encore agir**, pour que recule le besoin au Venezuela et partout dans le monde où il se fait sentir. Le besoin n'a pas de nationalité, il ne connaît pas de frontière, il n'a ni couleur ni race, il est toujours plus proche qu'on ne le pense. »
- « **Il nous faut alors tout braver** pour ne pas revivre l'horreur ... »

-Le recours à l'intertextualité : Exemple :

« L'image de desesperacion de vivre à l'abri des besoins est interprété dans une des toiles les plus célèbres du peintre américain Norman Rockwell qui, inspiré par Roosevelt, a su mettre en image cette liberté fondamentale mais méconnue, en symbolisant par sa copieuse dinde, au menu de l'agape familiale, l'abondance dans le partage. »

III -3- L'analyse argumentative de la plaidoirie du Maitre Olivier Piret-Gérard - Barreau de Bruxelles, Belgique

Titre : Le plus jeune prisonnier du Royaume -
La détention de la famille Bérisha

III -3-1-L'analyse des éléments énonciatifs

1- **L'orateur :** Il s'est présenté par la médiatrice (voir la vidéo en annexe - documents audio-visuels) : Est le **maitre Olivier Piret-Gérard**, inscrit au barreau de Bruxelles depuis 2014, exerce dans une association des avocats, essentiellement du droit international privé, du droit pénal et du droit commercial.

- L'orateur plaide en toute officialité en portant la robe en tout respect au règlement intérieur du concours aussi aux règles déontiques de la profession d'avocat.

2- **L'auditoire :** Il est hétérogène et composite, un auditoire en face à face, présent et non loquent composé de : jurés et public présents au concours international + les téléspectateurs à travers le monde, car l'émission a été diffusée parallèlement en direct sur La Chaine française TVR .

3-Les indices d'énonciation : déictiques de personne, déictiques spatio-temporels et déictiques démonstratifs :

- Les déictiques de personne :

- Les pronoms personnels : (je, moi et nous) qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples :

« **J'**ai rencontré la famille Bérisha en même temps que vous ».

« **J'**ai rencontré la famille Bérisha, en même temps que vous »

« Leur histoire ne **m'**a jamais quitté »

- Les adjectifs processifs qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples :

« **Nos** petits pensionnaires » - « **Notre** histoire »

- Les pronoms personnels : (vous) qui renvoient explicitement à l'auditoire :

Exemples :

« ... en même temps que **vous** ». « Le lit dans lequel **vous** dormez aujourd'hui n'est pas le lit dans lequel **vous** dormirez demain »

« **Vous** ne pouvez pas **vous** réfugier dans votre chambre »

- Les adjectifs processifs qui renvoient explicitement à l'orateur :

Exemples : « **Votre** chambre ».

- Les traces verbales : qui renvoient implicitement à l'orateur ou à l'auditoire :

« **Imaginez** un instant »- inscription implicite de l'auditoire dans le discours.

- Les modalisations révélatrices employées par les adverbes qui renvoient implicitement à l'orateur : « **Hélas**, pour subvenir aux besoins de sa progéniture ».

- Le pouvoir de nommer l'auditoire par ces caractéristiques :

« Mesdames et messieurs »

- Le partage des évidences (croyances et valeurs) : entre l'orateur et l'auditoire qui marque implicitement l'inscription de l'auditoire à côté de l'orateur :

« **Notre** histoire – **Nos** petits prisonniers »

III 3.2-L'analyse des schèmes argumentatifs

L'orateur pour qu'il enchaîne les parties de son discours et les organise dans une pensée cohérente en établissant une efficacité à ses arguments d'une part, et pour en faire une liaison logique et raisonnée d'autre part, il fait recours aux schèmes argumentatifs dont on trouve :

3-2-1-Sur le plan de la construction discursive :

- Le recours aux normes rhétoriques classiques reconnues dans le genre de discours argumentatif en ce qui concerne la préservation des parties de discours :

L'exode (l'introduction) , La narration ,La discussion La péroraison (conclusion).

- Le recours à une typologie discursive : dont on trouve :

La narration : qui présente une situation d'ancrage à l'argumentation. Rappel des circonstances : des faits, des lieux, des personnages.

La description : qui est au service de la narration et par conséquent pour l'argumentation.

L'explication : qui est au service de l'argumentation.

Le dialogue : qui est au service de l'argumentation.

3-2-2-Sur le plan thématique :

- Le recours à un plan progressif :

Dépôt de la thèse avec prise de position.

Avancement des arguments en faveur de la prise de position.

Conclusion et synthèse des arguments.

- Le recours à l'emploi des techniques convenables au plan de raisonnement choisi :

Le raisonnement inductif.

La technique de réfutation.

3-2-3- Sur le plan de liaison :

-Le recours à l'enchaînement des idées par la reprise des mêmes expressions.

Exemples :

« J'ai rencontré la famille Bérisha ... » §1

« La famille Bérisha n'est pas une famille... » §2

« En réalité, la famille Bérisha... » §3

« Une famille qui s'agrandit. Très vite... » §4

- Le recours à l'enchaînement des idées par l'ancrage entre les expressions.

Exemples :

« Notre histoire commence pourtant bien. Par un mariage... » §6

« Mme Bérisha quitte sa Serbie natale pour rejoindre son mari en Belgique... » §7

« Une famille qui s'agrandit. Très vite.... » §9

- L'emploi des références historiques : des dates chronologiquement classées.

Exemples :

« Le 13 août 2018, les enfants... »

« 13 septembre 2018 tombe.... »

- Le recours aux connecteurs logiques d'argumentation :

Exemples :

- connecteurs de simultanéité : **en même temps que**

- connecteurs d'opposition : **pourtant, mais.**

- connecteurs de but : **pour.**

-connecteurs de cause : **car, en raison de, à cause de, grâce à,**

- connecteurs de conséquence : **alors.**

III 3.3-L'analyse des dispositifs linguistiques

Analyser les dispositifs linguistiques c'est d'étudier les moyens verbaux que mobilise l'orateur dans son discours afin d'obtenir l'adhésion de son auditoire au niveau des propositions, des phrases et même au niveau du vocabulaire :

3.3.1– Sur le plan propositionnel :

- Le recours aux déférents arguments :

-Argument logique d'opposition :

Exemples :

« Leur situation est précaire, certes, les moyens -manquent, c'est vrai. **Mais** on n'a jamais manqué d'amour dans ce petit réduit de banlieue ».

« L'unité familiale comprend ... **Pourtant**, le rapport du psychiatre dépêché sur place par le monde associatif est alarmant »

« Ils attendent leur expulsion vers la Serbie,... **Mais** tout n'est pas perdu. Le délai maximal de détention est expiré, et le conseil du clan Bérisha est sur les remparts. Il parvient à obtenir le transfert de la fratrie vers une maison de retour ouverte. »

« Un premier verrou saute. **Mais** même sans barreaux, une cage reste une cage. »

- Argument logique de conséquence :

Exemples :

« Alors que tout semblait perdu, l'espoir renaît, sous le silence rompu ».

« En enfermant les enfants de la famille Bérisha, dans des conditions carcérales insupportables, la Belgique les a condamnés à un traitement inhumain et dégradant, sanctionné par l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme . »

« En retenant par-devers elle la famille Bérisha pendant cinquante six jours, la Belgique a violé le droit de ces enfants à une vie privée ».

« Pour la lignée Bérisha, il est trop tard. **Mais** si son histoire permet de sauver de la détention ne serait-ce qu'un seul enfant, si son histoire permet à d'autres de retourner à l'école, si son histoire permet de faire échec à cette politique aussi vaine qu'immorale, **alors** cette histoire, à défaut de finir bien, aura au moins eu un sens. »

- Argument d'autorité :

Exemples :

« En 1968, Norman Rockwell **avait déclaré** que l'homme fatiguait lorsqu'il cessait de s'interroger. »Discours rapporté indirect.

« **L'article 3 de la Convention européenne** des droits de l'homme. »

« **l'arrêté royal du 22 juillet 2018** à l'article 3 de la Convention des droits de l'enfant »

« **l'article 8 de la Convention européenne** des droits de l'homme. »

- Argument de valeur : consternant les coutumes et les traditions en Serbie (l'Apatride)

« leur papa ne peut rejoindre la Serbie, **qui lui refuse l'accès au territoire**. Le plus jeune prisonnier du Royaume ne connaîtra jamais son père. »

« L'école est un endroit important dans le développement d'un enfant. Il y passe les trois quarts de sa journée. C'est là que, d'enfants, ils deviennent citoyens. »

« L'anxiété de Mme Bérisha est si dense, qu'elle intensifie celle de ses enfants. Ceux-ci comprennent que leur maman est dans l'incapacité de les protéger. »

3-3-2-Sur le plan phrastique :

- L'emploi varié des phrases simples et complexes.

-L'emploi varié des temps : temps de narration (imparfait et passé composé), temps de vérité générale (le présent de l'indicatif)

- L'emploi du conditionnel présent et de futur.

- L'emploi de la négation.

3-3-3-Sur le plan lexical:

- Le recours à un vocabulaire clair, simple et quotidien :

Exemples :

mariage- banlieue- des denrées alimentaires-père de famille -l'école- amis- secrets...etc.

- Le recours au vocabulaire de spécialité (termes juridiques) :

Exemples :

Crime- asile- tribunal correctionnel- prison- détention - expulsion – victimes- prisonnier- Requête- libération...etc.

- Le recours au vocabulaire dramatique et pathétique.

Exemples :

Maman menottée, enfants sont tirés de leurs lits, séparés de leur grand-mère qui assiste, impuissante, à cette famille que l'on déchire.- Des enfants, en prison- Embastillés.

Le bruit y est assourdissant- Le carrelage est glacial...etc.

III 3.4-L'analyse des figures de style rhétoriques :

- Le recours à la répétition :

Exemples :

« **Une nouvelle fois**, déracinée. **Une nouvelle fois**, ramenés de force au centre fermé « 127 bis ».

« Aussitôt réparée, aussitôt enfoncée »

- Le recours à l'analogie et à la comparaison :

Exemples :

« C'était le bain de Toulon pour Jean Valjean, **ce sera** la prison d'Anvers pour ce père de famille. ». « Les avions y décollent et y atterrissent de jour **comme** de nuit, »

« La capitale du diamant : Anvers. »

« **Comme** tous les enfants, ils vont à l'école, ont des amis, et des secrets. »

« **Les déclarations politiques du secrétaire d'état** à l'Asile et à la migration **glacent** le sang »

- Le recours aux questions rhétoriques :

Exemples :

« Qui sait les rêves de ces enfants, à l'heure la plus noire de la nuit ? »

« Qui sait l'angoisse qui tétanise chaque fibre de leur corps ? »

« Qui sait ce que ressentent ces êtres conscients, lorsque l'isolement cautérise la blessure de l'enlèvement de leur « chez-soi » ? »

- Le recours à l'emploi de la négation :

Exemples :

« La famille Bérisha **n'est pas** une famille d'opposants politiques. »

« La famille Bérisha **n'est pas** une famille de révolutionnaires bolcheviques »

« La famille Bérisha **n'est pas** davantage sympathisante de la cause islamiste. »

« Le 13 août 2018, les enfants **n'iront pas** à l'école » « L'intimité **n'existe pas**. »

« Le lit dans lequel vous dormez aujourd'hui **n'est pas** le lit dans lequel vous dormirez demain.

« Vous **ne pouvez pas** vous réfugier dans votre chambre ».

« Le tribunal considère que la famille **n'est pas** détenue, **n'est pas** privée de liberté, et peut aller et venir à sa guise ». « Les enfants **ne retourneront jamais** à l'école. »

- Le recours à l'imagination :

Exemples :

« **Imaginez un instant**, le raclement sourd des portes, qui se mêle au bruit des clés des matons. L'intégralité des baraquements qui tremble, toutes les six minutes. Le toit qui semble s'effondrer, toutes les six minutes ; dans l'hourvari assourdissant des avions qui touchent terre. »

« Le Mamertin compte désormais quatre petits pensionnaires. Six ans, quatre ans, deux ans. Les détenus sont des enfants. à seulement neuf mois, le cadet de la fratrie Bérisha est le plus jeune prisonnier du Royaume. »

« L'intimité n'existe pas. Les adultes comme les enfants déambulent librement dans le centre, passant d'une chambre à l'autre. Le lit dans lequel vous dormez aujourd'hui n'est pas le lit dans lequel vous dormirez demain. Vous ne pouvez pas vous réfugier dans votre chambre. L'intimité n'existe plus. »

« Embastillés dans ce vaste préfabriqué qui gît aux pieds des pistes de l'aéroport. Les avions y décollent et y atterrissent de jour comme de nuit, toutes les six minutes. Le bruit y est assourdissant. Des barbelés encerclent les baraquements, des barreaux sont fixés à toutes les fenêtres. »

« Le carrelage est glacial. Il règne dans l'air une odeur d'eau de Javel, et les murs portent les stigmates des précédents occupants de la « cellule familiale » qui échoit à nos petits pensionnaires. »

- Le recours à la polyphonie :

Exemples :

- La voix de la presse écrite : « La une des journaux du 13 septembre 2018 tombe comme un couperet : « La famille Bérisha s'est échappée de la maison ouverte. »

- La voix d'autorités belges : « Les déclarations politiques du secrétaire d'état à l'Asile et à la migration glacent le sang : « Nous allons les retrouver et les renvoyer au centre fermé. »

- La voix d'opinion publique : « L'opinion publique se déchaîne. Les prisonniers se sont échappés ! »

- Le recours aux valeurs déontiques : (droits, devoirs, obligations et interdictions)

Exemples :

« En privant ces enfants d'un accès à l'éducation, en les séparant de leurs amis, de leurs professeurs, l'état belge **a bafoué** l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. »

« Si les enfants ne sont pas en détention, le tribunal **ne doit** même **pas ordonner** leur libération.

« La détention d'un enfant **n'est en aucun cas conforme** à l'intérêt supérieur de l'enfant, inscrit à l'article 3 de la Convention des droits de l'enfant. »

« Le prix de la liberté est dérisoire. L'état belge achète l'exil d'un enfant. Tout le monde a un prix. »

Chapitre IV

TRAITEMENT DES RESULTATS D'ANALYSE

Après avoir analysé les plaidoiries objet d'étude, les résultats sont tirés de leurs champs d'analyse pour permettre de collecter une quantité importante d'informations qui ne prennent sens qu'après leur traitement qui fera par une présentation des résultats menée d'un classement et d'un regroupement des catégories significatives afin d'être interprétés et discutés .

Ce chapitre donc, procédera au traitement des résultats en trois titres qui partent de la présentation des résultats, puis à leur l'interprétation et enfin à leur discussion.

IV. 1. Présentation des résultats

Présenter les résultats d'analyse signifie de mettre en évidence le sens global des données, donc d'identifier des unités de significations, de développer leur contenu et de synthétiser l'ensemble des unités de significations qualitativement et quantitativement. Pour ce faire un tableau récapitulatif peut servir à l'accomplissement de cette tâche :

Elément analysé dans le discours	Plaidoirie 01	Plaidoirie 02	Plaidoirie 03
L'orateur	Représentation pré-discursive : (statut institutionnel - et comportemental)	Représentation pré-discursive : (statut institutionnel - et comportemental)	Représentation pré-discursive : (statut institutionnel et comportemental)
	- Représentation discursive par les traces d'énonciation et d'inscription dans le discours par : - les pronoms personnels - adjectifs processifs - des traces verbales - pronom personnel indéfini (on) - modalisations révélatrices - déictiques spacio-temporel-	- Représentation discursive par les traces d'énonciation et d'inscription dans le discours par : - les pronoms personnels - adjectifs processifs - des traces verbales - modalisations révélatrices - déictiques démonstratifs	- Représentation discursive par les traces d'énonciation et d'inscription dans le discours par : - les pronoms personnels - adjectifs processifs - des traces verbales - modalisations révélatrices
L'auditoire	- Inscription dans le discours par : -les pronoms personnels - adjectifs processifs - des traces verbales - mots d'adresse -valeurs et évidences partagées - les questions rhétoriques	- Inscription dans le discours par : -les pronoms personnels - adjectifs processifs - des traces verbales - mots d'adresse -valeurs et évidences	- Inscription dans le discours par : -les pronoms personnels - adjectifs processifs - des traces verbales - mots d'adresse -valeurs et évidences - les questions rhétoriques
Structure discursive	-Le recours aux normes rhétoriques classiques. - Le recours à une typologie discursive	-Le recours aux normes rhétoriques classiques - Le recours à une typologie discursive	-Le recours aux normes rhétoriques classiques - Le recours à une typologie discursive

Plan thématique	plan progressif	plan progressif	plan progressif
Type de raisonnement	inductif	inductif	inductif
Technique de raisonnement	réfutation	réfutation	réfutation
liaison du discours	-connecteurs de liaison -connecteurs logiques	- reprise par répétition - reprise par ancrage -connecteurs logiques	- reprise par répétition - reprise par ancrage - chronologie historique -connecteurs logiques
Dispositifs linguistiques	- la narration - la description - argument logique -argument de valeur -argument d'autorité argument d'expérience -variation du temps - variation de type de phrase - variation de lexique - lexique de spécialité juridique	- la narration - la description - argument logique -argument de valeur -argument d'autorité argument d'expérience -variation du temps - variation de type de phrase - variation de lexique - lexique de spécialité juridique	- la narration - la description - argument logique -argument de valeur -argument d'autorité argument d'expérience -variation du temps - variation de type de phrase - variation de lexique - lexique de spécialité juridique
Figures de style rhétoriques	-l' analogie - appel à l'imagination - Les questions rhétoriques -la négation - la polyphonie	-l' analogie - appel à l'imagination - la polyphonie	-l' analogie - appel à l'imagination - Les questions rhétoriques -la négation - la polyphonie

IV. 2. Interprétation des résultats

L'analyse des différents éléments constitutifs de la plaidoirie a permis de mettre en évidence des mouvements dialogiques et argumentatifs de la plaidoirie qui sont créés au fur et à mesure du dossier.

L'espace discursif construit par l'avocat au fur et à mesure de sa plaidoirie va signifier son adhésion ou son non adhésion chez l'auditoire.

Les résultats d'analyse ont montré certaines stratégies argumentatives qui caractérisent la subjectivité et la particularité de chaque avocat.

IV 2.1. L'interprétation des stratégies énonciatives

-La représentation pré-discursive : (Statut institutionnel et comportemental) :

- Le port de la tenue officielle des avocats au cours de la plaidoirie et la présentation socioprofessionnelle faite par la présentatrice à la faveur de l'orateur avant sa prise de parole est une stratégie relative implicitement à l'ethos pré-discursif de l'orateur et assure sa légitimité par rapport à son discours.

- l'inscription dans le discours :

- L'emploi du pronom personnel « je » signalant la volonté du locuteur à assumer pleinement ses propos, et renforce la notion de « subjectivité » et participe à la construction de l'ethos discursif explicite de l'orateur.

- La prise en charge du pronom personnel « nous », référant à l'orateur ainsi, à tous les auditoires, indique non seulement une réelle implication de la part de celui qui l'énonce, mais permet de solliciter implicitement une collaboration dans l'action. Cet emploi du pronom-sujet « nous » accentue l'idée de collectif, puisqu'il réfère à l'ensemble dans le discours et participe à la construction de l'ethos discursif explicite de l'orateur.

- L'emploi des possessifs (notre, nos) est de raison d'unifier du point de vue de locuteur et l'auditoire et tente de créer un rapprochement avec ses auditoires et participe à la construction de l'ethos discursif explicite de l'orateur.

- L'emploi de certain «on» qui se réfère implicitement à l'orateur ; marque une prise de distance par rapport à son engagement. Par ce pronom, le locuteur atténue la responsabilité de ses propos, une objectivité qui donne de la crédibilité à l'orateur et s'ajoute à son ethos discursif.

- L'emploi d'adverbes et des modalisations révélatrices montre implicitement la subjectivité de l'orateur et qui revoie aussi à son ethos.
- L'emploi des termes d'adresse « vouvolement » et ou de politesse verbale surtout en s'inscrivant l'auditoire par ces caractéristiques, est justifié par la recherche de certain rapprochement et une proximité entre orateur-auditoire. Une stratégie discursive qui s'ajoute elle aussi, implicitement à l'ethos de l'orateur.
- L'emploi des déictiques spatio-temporels renvoient à une situation réelle, et font références à des éléments présents dans l'énonciation et pour assurer plus de crédibilité à l'orateur et implicitement de son ethos discursif.

IV 2-2. L'interprétation des stratégies argumentatives

- La prise de position vis à vis à une thèse et la mise des opinions sur le problème abordé, le fait à défendre, sur une croyance ou à une valeur. Une stratégie d'organisation et de structuration discursive qui donne une crédibilité aux propos de l'orateur afin qu'ils soient admis par son auditoire. Elle fait partie implicitement du logos discursif de l'orateur .
- Le choix de plan thématique est une stratégie qui s'ajoute à la capacité de l'orateur à organiser et à structurer son discours. Elle fait partie implicitement à son logos discursif.
- L'emploi des arguments variés : pour agir sur autrui et sur le monde par la conviction ou par la persuasion en s'appuyant sur des arguments de tout type , fait partie implicitement de son logos discursif.
- Le recours à la modalisation des arguments est justifiée par : Atténuer une affirmation top, rendre l'argument plus objectif et l'argumentation plus officielle. Il fait partie implicitement de son logos discursif.
- Sur le plan thématique, l'emploi des connecteurs logiques montre le degré d'organisation du discours qui fait partie du logos discursif.
- Le recours aux arguments de valeur est justifié par attachement du discours juridique à la morale et aux valeurs. Il fait partie implicitement du logos discursif.
- Les arguments logiques : pour faire ressortir les causes et les effets de certains éléments de l'histoire et permettre à l'auditoire, de mieux comprendre en établissant des réponses aux questions posées de pourquoi et de comment qui fait partie implicitement du logos discursif.
- L'exemple, s'employé également pour éclairer un phénomène, un fait ou une action, accompagnée souvent par l'illustration ou exemples pour rendre la compréhension facile. Les exemples viennent vérifier une idée. Un bon exemple peut être une référence

historique, littéraire, un fait d'actualité, une anecdote, une citation, une expérience...etc, fait partie du logos discursif de l'orateur.

- Le recours au contre argumentation, aux connecteurs introducteurs d'argument fort (mais, pourtant) est dans le but d'envoyer des messages essentiels qui donne, une captation qui s'ajoute à la personnalité de l'orateur et de à son ethos, et de faire tirer l'intention de l'auditoire. (logos et ethos discursif de l'orateur).

- L'emploi des Statistiques, a une fonction référentielle (données objectives, définitions, chiffres, dates,...) donne plus de crédibilité aux propos de l'orateur et représente à la fois son ethos et son logos discursif.

- L'emploi de définition, une explication de« spécification du sens des mots » renvoie aussi à l'ethos et au logos discursif.

IV 2.3. L'interprétation des stratégies linguistiques

- L'emploi de la narration, un élément perturbateur, facteur de déséquilibre qui déclenche l'existence d'une situation problème, permis de 'revivre'' les faits, Une captation et rappelle la gravité des faits, une captation et un rappel de la gravité des faits, une situation d'encrage à l'argumentation, un des supports des arguments de grande valeur très convaincante. une stratégie argumentative qui donne crédibilité à l'argumentation et représente son logos discursif.

- L'emploi de la description est étroitement lié à situation de la narration.une phase d'ancrage, et de mise en relation. Une stratégie liée au logos discursif de l'orateur.

- L'emploi du temps du présent de l'indicatif dans ces énoncés à valeur injonctive permet d'ancrer les participants dans l'action, aussi écrire au présent donné aux énoncés un caractère de vérité générale. Une stratégie liée au logos discursif de l'orateur.

- L'emploi de la nominalisation qui permettrait alors à l'auditeur, d'être plus précis et de synthétiser ses propos. Une stratégie liée au logos discursif de l'orateur.

- l'emploi et le choix du vocabulaire est pour servir à se rapprocher puis s'influencer sur l'auditoire. Une stratégie liée au logos discursif de l'orateur.

- L'emploi des valeurs déontiques par l'utilisation du verbe « falloir » ou de l'impératif : comme mode grammatical qui exprime l'injonction ; il est souvent employé pour formuler un ordre, mais peut être aussi utilisé pour exprimer d'autres valeurs telles que le conseil, l'interdiction. Une stratégie liée au logos discursif de l'orateur.

IV 2.4- L'interprétation des stratégies figurales

Pourtant que la plaidoirie juridique est un discours argumentatif, l'analyse du corpus composé des textes des plaidoiries des avocats de la défense, a montré un recours aux figures de style rhétorique qui peuvent être interprétées comme suit :

- Le recours à la comparaison est un jugement d'égalité qui fait vivre l'auditoire les mêmes émotions. Une stratégie liée au pathos discursif de l'orateur.
- Le recours à la polyphonie, une technique sociale du sentiment qui se manifeste dans l'insertion des différentes opinions publiques des différentes catégories sociales. (Une valeur humaine) et implicitement un témoignage de la bienveillance de l'autrui et de la volonté d'agir pour l'autrui. Une stratégie liée au pathos discursif de l'orateur.
- Le recours aux questions oratoires- qui n'attendent pas de réponses de la part de l'auditoire mais jouent un rôle de persuasion et de réflexion pour orienter le raisonnement de l'auditoire qui fait réveiller et rétablir le lien avec l'auditoire aussi, un moyen de rapprochement pour partager le même point de vue. Elles permettent de rendre le discours plus captivant et plus intéressant. Un changement de la monotonie du discours constitue d'assertion successive. Rend le discours plus vivant et plus enthousiaste qui est plus agréable et séduisant à l'oreille. Une stratégie liée à l'ethos et au logos discursif de l'orateur.
- Le recours à la répétition et à l'anaphore pour garder de la captation de l'auditoire. Une stratégie liée au pathos discursif de l'orateur.
- Le recours à l'évocation d'image (imaginez, comprenez ...) Est une remise en scène de la souffrance d'autrui et la volonté d'en faire revivre avec l'auditoire. Une stratégie liée au pathos discursif de l'orateur.
- Le recours à la variation des registres discursifs est pour assurer une adhésion top. Une stratégie liée à la fois à l'ethos, au logos et au pathos discursif de l'orateur.

IV. 3-Commentaires

La plaidoirie de l'avocat de la défense donne naissance à un espace de délibération, qui met en mouvement un dialogue de l'avocat et celle de l'opinion publique.

Ceci agit par une utilisation singulière du langage en un faux dialogue en mobilisant tous les moyens liés à l'argumentation : ethos, logos et pathos.

L'approche pragmatique employée dans l'analyse argumentative des plaidoiries des avocats de la défense a permis de dévoiler l'ensemble des stratégies utilisées afin d'influencer sur l'auditoire et de lui mobiliser à accomplir une action.

3-1- Le dit ou la force de l'explicite : qui est incontournable dans la communication et suppose des facteurs connus et reconnus par l'orateur et l'auditoire, ces facteurs sont des règles conventionnelles du quelles les deux parties partagent le même statut linguistique (langue, code et registre linguistique) et le même statut socio- culturel.

Le dit s'appuie essentiellement sur la stratégie d'analyse de l'auditoire car, il n'y a pas de dialogue, ni même d'argumentation, sans une entente minimale entre les interlocuteurs, entente portant à la fois sur les faits et sur les valeurs.

On peut même dire, Ainsi, la maîtrise de l'énonciation permettra à l'orateur de se positionner clairement par rapport aux idées émises, afin que l'auditeur sache sans ambiguïté s'il les assume.

Le dit s'appuie sur la compétence qui différencie non seulement les savoirs requis, mais aussi le niveau d'argumentation et même sur le vocabulaire.

3-2- Le non dit ou le pouvoir de l'implicite : qui renforce l'argumentation et la présente sous forme indirecte et voilée de son explicite.

Tout à fait, les plaidoiries de la défense importent de comprendre à la fois comment le discours fait voir, croire et sentir, et comment il fait questionner, réfléchir et débattre un thème de droit avec des pré-requis indispensables dont on trouve : la connaissance du droit, du dossier, de la langue, et des vertus morales ainsi avec des dispositions naturelles composées de la voix, du regard et l'enseignement de l'art théâtral en faisant le lien entre la voix du client, et la parole de justice.

L'analyse argumentative de la pratique langagière de plaider montre qu'elle est capable de joindre deux tendances et de les rendre étroitement liées voire indissociables :

l'adhésion faite par l'appel à la logique par le fait de convaincre par son aspect de raisonnement et la persuasion faite par le recours aux sentiments dans ses aspects sociologique et psychologique.

L'analyse argumentative des plaidoiries des avocats de la défense montre que l'orateur afin d'atteindre ses objectifs discursifs, fait appeler un ensemble de stratégies argumentatives menées par des procédés argumentatifs.

L'image de soi (ou l'ethos) que projette l'orateur dans son discours ne représente que l'un des trois registres argumentatifs lors d'une prise de parole en public auquel il faut ajouter le pathos et le logos dont l'ethos se définit comme moyen de persuasion résultant de la personnalité de l'orateur lui assurant la crédibilité.

En outre, le pathos se définit comme moyen de persuasion en faisant appel aux émotions du public ou l'auditoire lui assurant l'émotionnel.

Alors que le logos se présente une persuasion par le raisonnement et la logique, à côté de l'orateur et de ses registres de persuasion. Lorsqu'un orateur s'adresse à un public partageant les mêmes valeurs voire les mêmes objectifs, l'opération de persuasion serait plus facile et mettrait l'orateur dans une situation ample plus favorable quant à sa prise de position.

L'analyse argumentative des plaidoiries des avocats de la défense, a jugé le recours à deux stratégies essentiellement employées dans ce genre discursif :

- La conviction issue de l'emploi des arguments logiques et rationnels qui touchent la raison de l'auditoire.
- La persuasion issue de l'emploi des arguments morales et émotionnels qui touchent le psychique de l'auditoire par l'ethos de l'orateur ou par son pathos.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

En conclusion, il convient de dire au terme de cette étude qui était axée sur un ton analytique et qui tente de déterminer les différentes stratégies existantes dans le discours juridique à travers le modèle de la plaidoirie des avocats de la défense, que l'usage de la parole dans tout discours est toujours lié à la question de l'efficacité, car le discours cherche toujours à avoir un impact sur son public. Il s'efforce de le faire adhérer à une thèse, et par conséquent il a très souvent recours à l'argumentation.

Le discours juridique dont le genre discursif appartient à ce qu'on appelle le discours d'influence, suivant les mêmes principes, dans un univers où l'objectif est d'agir sur les autres, dans le but de les persuader, d'orienter leur comportement, de diriger leurs points de vue, de les faire agir, de les faire croire et les faire faire, constitue une référence culturelle, historique, politique, humanitaire dont la plaidoirie d'avocat de défense fait partie.

Chaque plaidoirie, dans l'intérêt est de relier un homme, un fait, une loi et une valeur. Et être plus humain dans la stratégie choisie est une dimension qui prend encore plus de puissance car elle porte sur les principes fondamentaux existentiels de l'homme.

Cette analyse mène à conclure que la dynamique de la plaidoirie est celle de l'argumentation par tous ses moyens mobilisés qui s'organisent pour agir sur la conviction du juré.

Dans l'analyse des plaidoiries, l'éthos, le pathos et le logos seront présents pour porter l'argumentation et convoquer les dimensions affective et émotionnelle de l'auditoire.

Le mouvement de construction des arguments sert à nourrir l'éthos de l'avocat. En effet, pour être entendu, l'énonciateur doit asseoir sa légitimité par rapport à son discours. Pour certains, la robe est le premier outil concret qui permet de l'assurer.

L'indépendance intellectuelle de raisonnement et des choix d'argumentation est quant à elle intouchable, c'est à la fois l'essence de l'avocat, et ce qui fait aussi la singularité de chacun.

Les techniques argumentatives concernant l'éthos sont inépuisables, subtiles et efficaces, elles peuvent être verbales ou non verbales, directes ou non directes, mais toujours basées sur le plaisir de raison que l'argumentation logique n'est pas suffisante

pour l'adhésion de l'auditoire. Aussi, l'auditoire est un être psychologique influencé par un nombre considérable de facteurs émotionnels et affectifs.

L'orateur doit impliquer ses destinataires, leur faire considérer que sa thèse est la leur et ce, en utilisant le «vous», parfois le «nous» qui crée une communauté d'intérêt. Il s'agit pour l'orateur de jouer sur des valeurs et des repères culturels communs. En effet, une argumentation met en jeu, de manière explicite ou implicite, un système de pensée. Le locuteur, s'il veut toucher son destinataire, doit s'efforcer de comprendre le système de valeurs de ceux auxquels il s'adresse.

Il est donc à dire que :

L'argumentation juridique fait appel à l'acte de convaincre qui fait à son tour un appel aux facultés d'analyse et à l'esprit critique du destinataire pour obtenir son accord après mûre réflexion.

L'argumentation juridique fait appel aussi à l'acte de persuader qui fait appel à son tour aux émotions même que cela se fait de façon implicite.

Références bibliographiques

Ouvrage :

- GERARD CORNU .Linguistique juridique. Montchrestien .Paris .2005
- AMOSSY R, L'argumentation dans le discours .Discours politique, littérature d'idées, fiction, Paris, Nathan Université, 2000.
- AMOSSY R, L'argumentation dans le discours .3eme édition .Armand Colin. Paris .2010.
- ROBRIEUX J J . Rhétorique et argumentation, Armand Colin, Paris 2000 ,.
- BRETON P, L'argumentation dans la communication, La Découverte, Paris, 2003 .
- DE CASTERA, Florence et Bernard. L'argumentation au lycée. Ellipses, Paris, . 2001.
- PLANTIN, Christian, L'ARGUMENTATION, Que sais-je ? Presses Universitaires de France, Paris, 2005.

Dictionnaires :

- C DETRIE- P SIBLO – B VERINE .Termes et concepts pour l'analyse de discours. Une approche paradigmatique. Honoré champion .paris .2001 .
- CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D. Dictionnaire d'analyse du discours. Seuil. Paris. (2002)

Thèse de doctorat :

- MARIE BARBOU - L'art de plaider en défense aux assises : analyse dialogique et argumentative d'une technique sociale du sentiment : le cas de l'affaire Courjault. Droit. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2017. Français.

Sitographie :

- www.memorial-caen.fr .Page consultée 20/03/2020 à 15 :26
- www.cnb.avocat.fr. Page consultée 20/03/2020 à 19 :11

Annexes

Annexe 1 : Règlement intérieur du concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen 2019.

Annexe 2 : Texte de plaidoirie du Maître Hélène Cousté - Barreau de Paris- France

Titre : Tout est perdu, fors l'honneur. Concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen 2019.

Annexe 3 : Texte de plaidoirie du Maître Omontele Hugo Koukpolou- Barreau du Bénin

Titre : Donne-moi à manger et je te fais ce que tu veux - Concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen2019

Annexe 4 : Texte de plaidoirie du Maître Olivier Piret-Gérard -Barreau de Bruxelles, Belgique

Titre : Le plus jeune prisonnier du Royaume :La détention de la famille Bérisha.
Concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen 2019.

Annexe 5 : Enregistrement audio visuel de plaidoirie du Maître Hélène Cousté - Barreau

de Paris- France - Titre : Tout est perdu, fors l'honneur- Concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen 2019.

Annexe 6 : Enregistrement audio visuel de plaidoirie du Maître Omontele Hugo

Koukpolou- Barreau du Bénin – Titre : Donne-moi à manger et je te fais ce que tu veux- Concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen 2019.

Annexe 7 : Enregistrement audio visuel de plaidoirie du Maître Olivier Piret-Gérard –

Barreau de Bruxelles, Belgique .

Titre : Le plus jeune prisonnier du Royaume :La détention de la famille Bérisha
Concours international de plaidoirie des avocats de la défense pour les droits de l'Homme- Caen 2019.